

Plan directeur de coopération pour la justice globale de Barcelone 2023-2026



Plan
Mars 2023

Direction des services de
la Justice globale et de la
Coopération
internationale. Service
des droits sociaux, santé,
coopération et communauté



Ajuntament
de Barcelona

Sommaire

Acronymes et sigles	3
Présentation	4
1. Apprentissages de l'évaluation du PDCJGB 2018-2021	6
2. Le contexte global	8
3. La justice globale, la vision	13
4. Objectifs de la coopération pour la justice globale	19
5. Approche stratégique	21
6. Axes stratégiques et programmes	27
7. Zones géographiques	33
8. Acteurs	37
9. Structure opérationnelle	42
a. Gouvernance et espaces de participation	42
b. Modalités et instruments.....	43
c. Ressources.....	46
d. Planification, suivi et évaluation	47
Annexe 1 Tableau de corrélation avec les odd	50
Annexe 2 Recommandations dérivées de l'évaluation du PDCJGB 2018-2021	68
Annexe 3 Recommandations dérivées de l'évaluation de l'impact de la justice de genre 2018-2021	70

Acronymes et sigles

ACCD	Agence catalane de coopération au développement
AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AMB	Aire métropolitaine de Barcelone
AOD	Aide officielle au développement
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CIDEU urbain	Centre ibéro-américain de développement stratégique
DH	Droits de l'homme
DGCD	Direction générale de la coopération au développement
DIBA	Conseil provincial de Barcelone
DJGCI	Direction des services de la Justice globale et de la Coopération internationale
DRI	Direction des services des relations internationales
ÉpJM	Éducation pour la justice globale
FCCD	Fonds catalan de coopération au développement
LGBTI	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, et intersexuels
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
OTC	Offices techniques de coopération
PD	Plan directeur
PDCJGB	Plan directeur de coopération pour la justice globale de Barcelone
TdC	Théorie du changement

Présentation

Ce plan est le cinquième plan directeur quadriennal de coopération internationale de la mairie de Barcelone. Les plans directeurs sont les principaux instruments de planification. Ils planifient les priorités, les programmes et les actions de la Mairie en la matière, mais servent aussi à articuler des consensus au sein de la communauté des ONG, universités, institutions diverses et dans l'échiquier politique municipal. Le plan directeur ici présenté est donc l'héritier des plans précédents et se replace dans le contexte mondial et barcelonais actuel. Le plan directeur tente d'approfondir la nouvelle mission de la coopération internationale : la justice globale. Enfin, il vise à en améliorer les opérations stratégiques.

Si la période de planification précédente a souffert deux grands événements mondiaux aux fortes retombées internationales – une pandémie mondiale qui a confiné une bonne partie de la population mondiale, puis une guerre au cœur de l'Europe déclenchée par l'invasion russe de l'Ukraine – il est à craindre que le nouveau cycle de planification soit affecté par de nouveaux chocs internationaux. Mais comme on dit dans le monde de la planification stratégique urbaine, la meilleure manière d'improviser, c'est de planifier.

Il va sans dire que la politique de justice globale part de la motivation des habitants de Barcelone d'aborder, depuis la ville, les grands problèmes de notre temps, qui vont au-delà des limites géographiques municipales et des horizons temporaires marqués par notre génération. Ces problèmes, face à l'absence de cadres juridiques mondiaux, sont livrés aux villes et à leurs habitants. En ce sens, la charte municipale de Barcelone, qui octroie des compétences à la municipalité pour mener une politique publique de coopération internationale, dispose ce qui suit : « Barcelone, capitale de la Catalogne, a toujours été un symbole de liberté et de progrès. Cité du vivre-ensemble, faite dans la pluralité et dans la diversité, elle a projeté au

monde sa capacité d'initiative, sa vocation de modernité et son engagement solidaire pour la construction d'un monde en paix, fondé sur le respect et la tolérance. Barcelone, berceau de cultures, a été et demeure un exemple de la défense des droits de l'homme et des peuples ».

Le plan directeur qui suit vise à fixer le cadre d'action de la politique municipale de coopération concernant les soutiens de la Mairie à la communauté des acteurs de la justice globale, ainsi que les opérations du département chargé de la mettre en œuvre : la Direction de la Justice globale et de la Coopération internationale.

Ce plan directeur fait aussi partie, sur le plan national, de la Loi de coopération pour le développement durable et la solidarité mondiale, et à l'échelle régionale, de la Loi de coopération pour le développement et les instruments stratégiques et programmatiques de la Generalitat de Catalogne en la matière. Il sera mis en place en coordination avec d'autres entités locales et des associations municipalistes pertinentes.

Le processus d'élaboration

L'élaboration du plan directeur (PD) s'est faite en trois étapes. D'abord, une évaluation externe du PDCJMB 2018-2021 a été commandée pour identifier des éléments d'amélioration à intégrer au nouveau PD. Ensuite, le nouveau PD a été rédigé avec le secteur de la coopération de la ville. Enfin, le processus s'est axé sur la négociation entre les groupes politiques municipaux représentés au sein de la Mairie.

L'évaluation comme l'élaboration du PD étaient ouvertes et les parties prenantes ont pu participer (le secteur, les groupes municipaux et avec des contreparties de référence au sud).

L'élaboration de l'évaluation du PDCJMB 2018-2021 ainsi que le premier jet du nouveau plan ont été confiés à ICG – Internacional de Cooperación y Gestión, en coordination avec la Direction de la Justice globale et de la Coopération internationale de la Mairie. L'entreprise ICG a remporté l'appel d'offres lancé par la Mairie via les mécanismes habituels. À souligner, le rôle du groupe de travail sur le PD du Conseil municipal de Coopération internationale, composé de treize personnes représentant divers organismes, des entités de la Mairie et un groupe municipal, dont onze appartiennent à la permanence du Conseil municipal de Coopération. Les résultats de l'évaluation sont résumés dans le paragraphe suivant. Enfin, le plan directeur a reçu l'accord du Conseil municipal de Coopération internationale, réuni en séance plénière extraordinaire le 1^{er} mars 2023, et il a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2023.

1 Apprentissages de l'évaluation du PDCJGB 2018-2021

Au cours du deuxième semestre 2022, une évaluation externe du PDCJMB 2018-2021 (reconduit jusqu'en 2022 avec l'accord des agents) a été effectuée. Elle a mis en **lumière** divers éléments : évaluer la pertinence de sa conception, analyser le degré d'exécution des actions engagées, signaler les forces et les faiblesses de l'exercice antérieur de planification stratégique et, en dernière instance, orienter la définition du PD correspondant à la période suivante.¹

L'évaluation, orientée suivant la TdC, a permis d'identifier des lignes et des axes de changement et d'en faciliter la représentation dans un cadre logique, à partir duquel ont été structurées les **dimensions d'analyse** : (1) conception et conceptualisation, (2) conditions structurelles, (3) processus et (4) résultats obtenus.

Pour atteindre les objectifs fixés, un **processus participatif** réunissant un total de 114 personnes en représentation des groupes d'acteurs de la coopération pour la justice globale de Barcelone a été déployé. Les techniques utilisées ont été qualitatives (ateliers et entretiens individuels et de groupe) et quantitatives (questionnaires).

En résumé, le rapport recommande de poursuivre la consolidation du paradigme de la justice globale et de l'approfondir, d'améliorer et de

1 Rapport d'évaluation du plan directeur de coopération pour la justice globale de Barcelone 2018-2021 : https://ajuntament.barcelona.cat/relacionsinternacionalsicooperacio/sites/default/files/informe_avaluacio_pladtor_coop_2018-21_def_1.pdf.

renforcer la définition du modèle logique du plan directeur et sa définition en matière de métrique stratégique et d'exploitation. Il donne aussi des pistes et contient des propositions partagées par les personnes contactées, par exemple la pertinence d'élaborer une stratégie de justice de genre qui permette de se concentrer sur des outils concrets avec le double objectif de faire une promotion spécifique et de transversaliser la justice de genre à toutes les actions lancées dans le cadre du présent PD, ou de maintenir l'engagement d'atteindre 0,7 % de revenus propres, entre autres.

Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 2 sur les principales **recommandations** dérivées de l'évaluation, qui ont été essentielles pour identifier les défis les plus importants à prendre en compte en vue de définir le PD correspondant à la période suivante de planification, à savoir 2023-2026.

Spécifiquement, l'impact de la priorité donnée à la justice de genre dans le PDCJMB précédent a aussi été évalué. Les apprentissages et les recommandations surgis de cette étude ont nourri le nouveau PDCJMB 2023-2026, en particulier pour ce qui est de la coordination et la cohérence interne. Les recommandations relatives à l'efficacité et à l'amélioration des instruments figurent dans la partie stratégique du présent PD. Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 3 sur les principales recommandations dérivées de l'évaluation mentionnée.



Réunion de la séance plénière du Conseil municipal de coopération internationale (2 février 2023)

2 Le contexte global

La conjoncture mondiale est marquée par certaines tendances de cycles superposés. Premièrement, il faut signaler les tendances à cycle long comme le réchauffement climatique, l'urbanisation de la population mondiale, la polarisation politique, l'expansion des régimes autoritaires (autocratisation), très contraires à l'autonomie municipale, et en général l'incapacité du régime international à apporter des réponses efficaces aux grands défis mondiaux.

Deuxièmement, il y a aussi eu des crises de portée mondiale à cycle moyen et court, comme celle de l'Ukraine et de la Russie, aux effets secondaires très forts, notamment la montée des prix de l'énergie et des aliments dans le monde entier et l'augmentation de la dépense militaire, qui sont des phénomènes accentués par la guerre.

Troisièmement, il faut signaler l'avènement de tensions régionales dans des pays relativement importants pour leurs liens avec Barcelone, comme le Sahel, l'Iran, Israël et la Palestine, le Maroc et le Sahara, l'Algérie, la Tunisie, la Turquie, le Kurdistan, la Syrie, le Liban, le Mexique, l'Amérique centrale, la Colombie, Cuba, la Bolivie, le Pérou, le Pakistan et les Philippines, entre autres.

Quatrièmement, l'Europe est tiraillée entre ses valeurs et ses intérêts : être une puissance démocratique et promotrice du respect des droits de l'homme (DH) à l'échelle internationale, c'est-à-dire une puissance régulatrice qui revendique sa capacité commerciale et son *soft power* ou pouvoir de persuasion en douceur, ou au contraire, reculer devant le phénomène migratoire, renforcer les violations européennes croissantes avec la politique

migratoire des frontières et ignorer l'impact de sa consommation et des achats publics sur des pays tiers en invoquant des raisons de compétitivité.

Certains des éléments les plus significatifs de la conjoncture pouvant déterminer la lutte pour la justice globale au cours des prochaines années sont développés ici :

1. L'incapacité manifeste du régime international à apporter des réponses efficaces aux grands enjeux mondiaux, comme l'augmentation des inégalités entre les territoires et au sein même des sociétés, l'augmentation de la faim et de la pauvreté, ou l'urgence climatique et les reculs en matière de droit des femmes, entre autres. D'autre part, il est évident que la durabilité de la vie même est en danger, comme le prouve l'analyse du contexte climatique et énergétique. La constante instabilité économique et financière, la poussée de l'extrémisme violent, les tensions migratoires, l'extension des maladies infectieuses, les conflits violents et les crises humanitaires récurrentes, entre autres, constituent d'autres enjeux mondiaux.
2. L'invasion russe et la guerre en Ukraine : l'escalade des budgets de défense et la légitimation des armées et de la fabrication d'armes seront leurs deux retombées internationales les plus importantes. Dans ce contexte, il sera important de tenir compte et d'encourager les propositions destinées à résoudre le conflit par la voie pacifique comme seule alternative possible pour préserver le droit à la vie. L'inflation généralisée et la hausse des prix de l'énergie, des céréales et des engrais à l'échelle mondiale, qui affectent tout particulièrement les pays qui en dépendent, notamment autour de la Méditerranée et en Afrique orientale, sont une autre retombée de ce conflit. Ces faits augmenteront les crises alimentaires ainsi que les protestations contre la hausse des prix du carburant et du pain.



Rassemblement contre la guerre en Ukraine sur la Plaça Catalunya de Barcelone (2 mars 2022)

3. Les reculs inquiétants en matière de droits des femmes et des personnes LGBTI, ainsi que les attaques aux mouvements féministes partout dans le monde. Les violences machistes et la persécution contre les droits des femmes et de la population LGBTI partout dans le monde par divers acteurs (gouvernements, agents armés, secteurs de l'ultra-droite et forces régressives) continuent de toucher des millions de personnes dans le monde, notamment des femmes défenseuses des droits de l'homme, des activistes féministes et des activistes LGBTI. En même temps, les mouvements féministes demeurent une force de transformation partout dans le monde et un élément essentiel pour la justice globale et la construction de la paix.
4. Le processus de numérisation, qui s'est accéléré avec la pandémie, va continuer à augmenter le pouvoir économique, politique et social des grandes plateformes numériques, tout particulièrement Google, Amazon, Meta, Microsoft et Apple et leurs homologues chinoises. D'autre part, la numérisation et l'intelligence artificielle vont accentuer deux autres processus qu'il va falloir mieux identifier : le premier, l'augmentation de la polarisation politique, de la fragmentation sociale et l'usure des démocraties, conséquences de l'utilisation massive des réseaux sociaux pour lire la réalité ; le deuxième dérive de la transition numérique et de la transition écologique, car même si elles sont envisagées en adoptant une approche de durabilité, elles obligent à exploiter et extraire massivement des minéraux comme le cobalt, le lithium ou les terres rares, en exploitant la main-d'œuvre (le plus souvent dans des pays du Sud) et requièrent beaucoup d'énergie pour fonctionner. Ce fait va dériver sur de nouvelles périphéries et de nouveaux conflits sur le territoire, surtout en Afrique et en Amérique latine, ainsi que dans les fonds marins et possiblement sur davantage d'émissions de gaz à effet de serre.
5. D'autre part, de nombreux pays et villes sont soumis à des pulsions centralisatrices et autoritaires de certains États et seront au centre des protestations et de la résistance démocratique, mais aussi des mobilisations de mécontentement fruit de la hausse du prix des aliments et de l'énergie. C'est dans ce contexte que Barcelone pourra établir de nouvelles coopérations et revoir les coopérations existantes.
6. Les villes vont continuer à grandir et à accumuler des habitants qui vivront dans des conditions de vulnérabilité, des migrants pour beaucoup. Les villes vont poursuivre leur dynamique de croissance capitaliste, elles vont accumuler plus de pouvoir, dévorer beaucoup plus de ressources matérielles et énergétiques de leur environnement, comme c'est le cas à Barcelone, par le biais de chaînes d'approvisionnement mondiales diffuses. Elles seront victimes et victimaires du réchauffement climatique et vont devoir se

préparer à ses effets (stress hydrique, pics de chaleur, phénomènes météorologiques extrêmes, élévation du niveau de la mer, etc.). Les villes vont continuer à s'urbaniser au fur et à mesure que la vie à la campagne deviendra moins sûre. Les périphéries vont continuer à grandir de manière informelle autour des villes africaines, latino-américaines et asiatiques et concentreront la majorité des personnes pauvres du monde.

7. La résilience climatique. Les villes du monde entrent dans une phase où elles seront en tension climatique suivant leurs caractéristiques et leur emplacement géographique, et leurs populations vulnérables en seront très affectées. Leurs gouvernants, d'une part, vont devoir protéger les forts impacts d'un nouveau régime de précipitations, de vents, d'approvisionnement en eau et de radiation solaire et les adapter aux nouvelles infrastructures, refuges climatiques, vert urbain, etc., et d'autre part, ils vont devoir réduire leur contribution au problème et connaître et amortir leur empreinte climatique. La tendance des villes européennes comme Barcelone sera prioritairement de prendre des mesures domestiques (pacification, végétalisation, etc.), mais il va falloir lutter pour que ces mesures ne consistent pas en une sorte de délocalisation des processus polluants à l'extérieur. Dans cet environnement, le rôle des mouvements indigènes et écologistes revêt beaucoup d'importance pour proposer des alternatives et des bonnes pratiques.
8. Les migrations sont une réalité structurelle de notre société et il y en aura toujours à l'avenir. Les tensions climatiques, les conflits violents, les crises alimentaires et économiques dont sont coresponsables les pays du Nord vont inciter les migrations. L'Union européenne, inquiète de l'arrivée de personnes venues d'autres continents par le sud et par l'est, et surtout ses États, vont renforcer les voies coercitives pour freiner la migration de personnes sans papiers. Cette situation va continuer à profiter aux grandes industries militaires de contrôle et de sécurité, qui forceront les administrations à dériver des ressources qui devraient être consacrées aux services sociaux et de santé. L'arrivée des personnes migrantes pour les raisons exposées ou pour d'autres est une chance pour incorporer de nouveaux savoirs et des expériences positives pour notre ville et c'est aussi une possibilité pour accueillir de nouveaux acteurs qui peuvent encourager des changements transnationaux depuis la justice globale.
9. Barcelone peut continuer à agir comme l'une des capitales mondiales qui représente le mieux le municipalisme démocratique, mais aussi en tant que capitale mondiale des DH. En ce sens, la ville de Barcelone peut contribuer à dénoncer les situations de violation des DH qui

débouchent sur des régimes répressifs grâce à sa « marque », comme c'est le cas en Iran, en Israël, au Maroc, en Russie, en Turquie, en Arabie saoudite ou dans des pays comme le Mexique, le Pérou ou la Colombie et d'autres d'Amérique centrale. La pression exercée par les villes du Nord sur le Sud par le biais des chaînes d'approvisionnement mondiales conduit aussi à pérenniser les violations des DH, par exemple avec l'importation de produits électroniques. Les chaînes d'approvisionnement, après avoir connu les perturbations d'abord causées par la Covid-19 puis par la guerre commerciale avec la Russie et la Chine, sont actuellement connues et il est possible d'y envisager un déploiement potentiel de politiques de respect des DH.

10. Éducation et culture. Face à tous ces défis et ces preuves, la notion de « responsabilité partagée » dans les problèmes mondiaux doit être assimilée significativement par les habitants de Barcelone. Il va falloir avancer vers un changement culturel concernant le respect des peuples et de la planète tout entière, et avancer vers une ville vraiment intelligente avec des personnes dotées de sens critique et solidaires. Il est essentiel, pour une éducation engagée envers ce qui se passe dans le monde, de travailler avec les écoles, les collèges et lycées, les universités, les organismes d'éducation non formelle (bibliothèques, centres civiques, organismes d'éducation pendant le temps libre) et avec les médias et les journalistes. L'apprentissage par le service est un outil remarquable qui favorise la participation active et encourage des apprentissages significatifs, avec d'autres propositions méthodologiques. Dans le champ de l'éducation formelle, les changements de politique dans les programmes sont une chance pour renforcer les relations entre les établissements d'enseignement formel et la multiplicité des agents sociaux et éducatifs qui travaillent dans le monde éducatif pour impulser ensemble des propositions éducatives qui fournissent des outils visant à remettre en question et transformer de manière critique le modèle social, politique et économique existant.

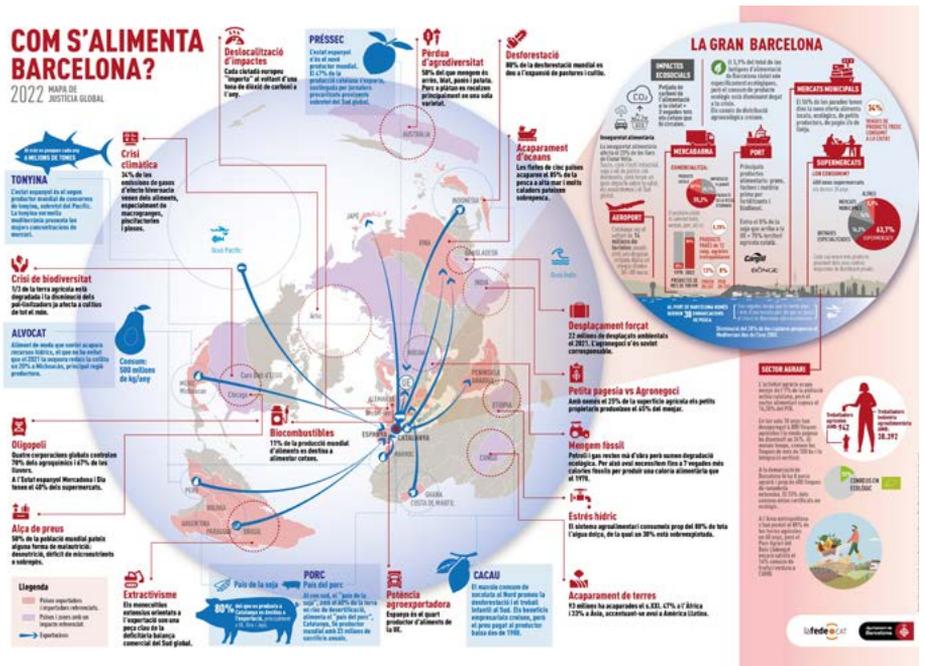
3 La justice globale, la vision

À Barcelone, comme dans d'autres villes du monde, le mouvement de solidarité internationale a grandi et évolué jusqu'à ce que, au début des années 2000, avec l'avènement de diverses campagnes et réseaux globaux (facilités par l'implantation mondiale d'Internet) et les critiques d'une mondialisation créatrice de grandes inégalités dans le monde, la justice globale commence à être revendiquée et son nom commence à être utilisé. Les protestations contre les crises de la dette au Sud, les invasions occidentales en Afghanistan et en Irak, puis l'instrumentalisation de la guerre contre le terrorisme, la crise d'accueil en Europe ou les effets du changement climatique, entre autres problématiques, des années plus tard, n'ont fait que confirmer la nécessité de la lutte pour la justice globale. C'est depuis cette perception d'injustice à l'échelle mondiale que tant de mouvements de pays du Sud et du Nord ont exigé le soulèvement d'un régime alternatif, fondé sur une nouvelle hiérarchie morale, un régime fondé sur la justice globale.

La justice globale est envisagée comme un avenir dynamique, un régime désirable, un système de relations à visée planétaire où les individus, les communautés, les peuples, les identités sexuelles, les générations, les ethnies, les pays, les régions et leurs organisations vivent ensemble en paix, jouissent des mêmes droits, ont leurs besoins de bases couverts, déploient des libertés et des obligations sur le principe de la responsabilité mondiale. Le tout en harmonie avec l'environnement, l'atmosphère, les océans et la terre, la préservation du climat et de la biodiversité mondiale. En tant que membres d'une communauté politique mondiale où hommes et femmes sont bien traités, où un lien relie tout le monde : la Terre.

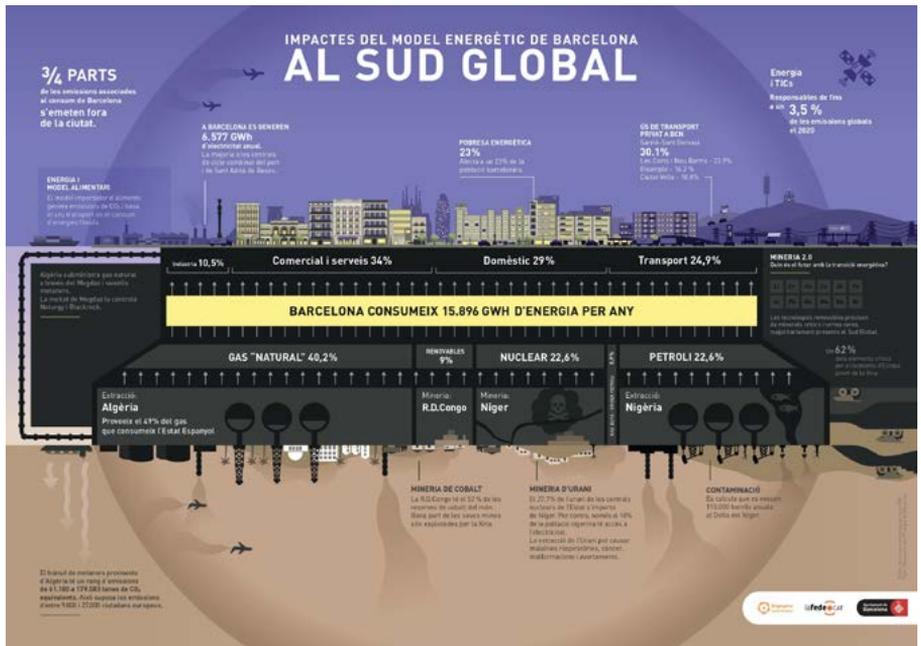
La responsabilité extérieure de Barcelone

Pour faire face aux injustices globales, il est nécessaire d'en déterminer les responsabilités (qui, quand, comment) avec l'objectif d'y mettre fin ou de les réduire dans la limite du possible. De cette manière, le fait de causer un préjudice entraîne une responsabilité. Quand le responsable de ce préjudice est un agent collectif, la responsabilité est collective. Du point de vue des interférences qui franchissent les frontières, on peut parler de responsabilité extérieure ou extraterritoriale. Elle peut être associée à des parties prenantes, une ville comme Barcelone ou tout autre cadre géographique, une institution, ou une loi ou une norme. Le terme « responsabilité » semble plus adapté que « faute ». La responsabilité permet d'envisager la possibilité de la compenser, mais aussi de tenter de la prévenir et de la résoudre.



Carte « Comment Barcelone s'alimente-t-elle ? »

<https://www.lafede.cat/ca/com-salimenta-barcelona-nou-mapa-dels-impactes-del-model-agroalimentari-al-sud-global/>



Carte « Impacts du modèle énergétique de Barcelone dans le Sud global »
<https://www.lafede.cat/ca/nou-mapa-impactes-del-model-energetic-de-barcelona-al-sud-global/>

Si on l'applique à la ville de Barcelone, les décisions, les actions, les manières de consommer et de vivre de l'ensemble des habitants ou personnes morales de Barcelone, y compris la mairie de la ville (qui joue un rôle important en tant qu'administration principale) peuvent contribuer à pérenniser les injustices ou bien à construire un monde plus juste. Cette responsabilité partagée doit être travaillée depuis l'action collective à l'échelle mondiale et doit incorporer les répercussions possibles sur les pays du Sud, avec les personnes qui vivent des situations d'injustice. Dans cette perspective, c'est à la fonction publique et à l'administration de veiller à cette action collective de leurs concitoyennes et concitoyens vis-à-vis des injustices globale par le biais d'une politique publique spécifique.

La justice globale comme politique publique de la mairie de Barcelone

Ces dernières années, la mairie de Barcelone a rejoint la coopération pour la justice globale qui était déjà abordée depuis diverses instances de la société civile de la ville : la plus importante était celle des anciennes fédérations d'ONG pour le développement, la paix et les DH qui se sont unies pour devenir Lafede.cat – Organisations pour la justice globale. De cette manière, le PDCJMB 2018-2021 a choisi un cadre conceptuel innovant au sein des politiques publiques de coopération internationale des administrations.

Ce PD demeure inscrit dans ce cadre d'analyse et de propositions d'action et vise à les approfondir. De plus, l'accord entre le secteur de la coopération internationale et l'administration municipale, qui a placé le concept au centre de sa coopération internationale et que ce nouveau PD prétend continuer à impulser et à nourrir, a été ratifié.

Le discours critique et de conceptualisation vaste, dynamique et en constante construction, qui permet des approches diverses et doté de la capacité à comprendre des processus multidimensionnels et qui représente la justice globale, est ainsi adopté.

De cette manière, ce plan :

- Met l'accent sur les causes systémiques qui entraînent des injustices devenues mondiales.
- Remet en question des aspects comme la croissance qui n'examine pas les externalités négatives ni les limites de la planète, souvent associés à certains modes de production, de distribution, de gestion et de consommation, ainsi qu'à des normes de comportement social.
- Place la coopération sur le plan de la coresponsabilité globale-locale et envisage une coopération élargie et l'interrelation des problématiques globales qui, en même temps, exigent des actions de même ampleur et également transversales.
- Assume en priorité la cohérence des politiques depuis une « approche de l'ensemble des politiques du gouvernement » et pas seulement d'aide internationale.

En ce sens, la justice globale, c'est aussi la convergence de diverses justices.

Dimensions de la justice globale

Au titre du présent PD, les justices qui, sur le plan conceptuel et au sens large, visent des responsabilités, des droits et des devoirs et mettent l'accent sur des dimensions déterminées de la réalité (économique, de genre, sociale et environnementale, entre autres) sont appelées **dimensions de la justice globale**. On assume qu'il y a des obligations morales et politiques qui dérivent de la reconnaissance des DH et qui consacrent les relations de soutien mutuel sur lesquelles doivent reposer la coopération internationale et notre société en général. Ainsi, les quatre dimensions considérées comme des piliers de la justice globale sont la justice économique, la justice sociale, la justice environnementale et la justice de genre.

JUSTICE GLOBALE



JUSTICE ENVIRONNEMENTALE. Une coopération qui favorise un accès juste et équitable aux biens communs et une répartition égalitaire des charges et des impacts environnementaux ; qui fasse que toute personne, indépendamment de ses origines, de sa race, de son genre ou de sa situation économique, ait le droit de vivre dans une atmosphère saine et écologiquement équilibrée ; qui garantisse la santé, la durabilité et le bien vivre, et qui assume le devoir d'utiliser de manière responsable les ressources naturelles, du paysage et du patrimoine naturel commun, dans l'objectif de les préserver et de les conserver pour les générations futures. Ainsi, cela doit être une coopération qui défende les défenseuses du territoire et environnementales et qui fasse le pari des activités économiques et de production d'énergie respectueuses de la vie et du territoire.

JUSTICE ÉCONOMIQUE. Une économie conçue pour le service aux personnes, qui garantisse les moyens de subsistance (avec une responsabilité sociale et environnementale), qui donne la priorité, au-delà du gain, à la satisfaction des besoins humains, et au sein de laquelle la pauvreté n'ait pas sa place. Une économie engagée envers la communauté et liée au territoire, qui contribue à améliorer la société. Une économie qui valorise et reconnaisse socialement et économiquement le travail non rémunéré souvent effectué par les femmes et les soins comme une partie

essentielle du paradigme même. Une économie qui place les travailleuses et les travailleurs au centre et qui leur garantisse la participation à la prise de décisions par la démocratisation des centres de travail. En conséquence, cela implique d'influencer les relations de travail, la production, le commerce et les finances globales, qui sont à la base des inégalités, et d'agir de manière proactive pour dénoncer les abus et les manquements.

JUSTICE DE GENRE. Une justice qui favorise l'égalité des sexes dans la vie culturelle, économique, sociale et politique ; qui remet en question le système hétéro-patriarcal et raciste, les relations de pouvoir et la division sexuelle du travail sur laquelle il repose ; qui apporte une réponse aux intersectionnalités des oppressions (de classe sociale, d'origine, d'orientation et d'identité sexuelle, de diversité fonctionnelle, etc.) et qui combatte la féminisation de la pauvreté et de la précarité ; qui encourage l'application de l'éthique du soin de manière équitable, liée à la perspective féministe ; qui encourage la participation politique, économique et technologique des femmes et qui leur garantisse un accès aux lieux de décision et aux ressources dans des conditions égales et avec les mêmes opportunités, et qui contribue à construire des sociétés sans violence, dans lesquelles soit reconnue et défendue la diversité sexuelle, culturelle, religieuse et fonctionnelle. Cette dimension sera développée de manière transversale dans l'ensemble du PD.

JUSTICE SOCIALE. Elle est fondée sur l'égalité des chances et les DH, au-delà du concept traditionnel de « justice légale ». Elle repose sur l'équité et l'inclusion, et elle est indispensable pour que chacun puisse développer au maximum son potentiel et pour une société en paix. Elle vise le plaisir, tout comme une répartition juste et équitable des biens et des services de base nécessaires au développement, ainsi qu'à la croissance des personnes dans la société : bien-être socio-affectif, éducation, santé et DH, égalité des sexes, renforcement de la culture de la paix, droits numériques ou gouvernance démocratique. Elle inclut aussi le droit au refuge, à se déplacer et à migrer, ainsi que le droit à vivre sans discriminations en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de la religion, de la race, de l'origine, de l'âge ou du handicap, entre autres.

4 Objectifs de la coopération pour la justice globale

Les quatre dimensions de la justice globale sont conçues comme la première approche du cadre conceptuel. La deuxième approche est envisagée à partir d'**objectifs** qui orientent de manière plus précise les aspects que la ville de Barcelone a décidé d'aborder au moyen de la coopération internationale.

Malgré tout, au-delà de la disposition des dimensions et des objectifs et de leur ordonnance dans le PDCJMB, les causes qui génèrent les injustices sont multiples et exigent aussi des actions intégrales et donc des orientations stratégiques multidimensionnelles.

Ci-dessous sont décrits 32 objectifs différents de la coopération pour la justice globale de Barcelone, chacun pouvant être associé à une dimension de la justice globale.

Objectifs de la coopération pour la justice globale

1. JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

- | | |
|------|---|
| 1.1. | Améliorer le métabolisme urbain (qualité environnementale urbaine, politiques et gestion publique, santé publique, mobilité, gestion de l'eau et de l'énergie). |
| 1.2. | Contribuer à l'augmentation de la résilience urbaine et à l'adaptation au changement climatique. |
| 1.3. | Réduire l'empreinte écologique (empreinte carbone, modèles de consommation, perte de biodiversité, gestion des approvisionnements et des déchets, grandes infrastructures). |
| 1.4. | Encourager la souveraineté énergétique des peuples. |
| 1.5. | Encourager la souveraineté alimentaire des peuples. |
| 1.6. | Encourager la santé mondiale. |
| 1.7. | Encourager les droits de la nature et des autres espèces. |

2. JUSTICE ÉCONOMIQUE

- 2.1. Encourager l'éradication de la pauvreté et des inégalités économiques, tout particulièrement envers les femmes, et créer des chaînes de valeur dans les communautés appauvries.
- 2.2. Encourager l'économie sociale, solidaire et responsable.
- 2.3. Encourager une transition juste vers l'économie écologique, fondée sur le fait d'assumer les limites de la planète, sur le respect de la nature, la santé mondiale et la transformation écologique des chaînes de production, et sans l'approche extractiviste qui repose sur la spoliation des ressources naturelles.
- 2.4. Encourager l'économie des soins, l'économie féministe et la réorganisation du temps et du travail.
- 2.5. Encourager le travail digne et la protection des DH au travail.
- 2.6. Améliorer la transparence, la redevabilité et l'engagement social des entreprises concernant des pratiques productives, commerciales et financières injustes et malhonnêtes susceptibles d'avoir un impact négatif en matière de DH, d'évasion fiscale et de dette illégitime.
- 2.7. Impulser l'achat public responsable dans les administrations publiques.
- 2.8. Encourager la consommation responsable.

3. JUSTICE DE GENRE

- 3,1. Encourager la transversalisation de l'égalité des sexes.
- 3.2. Contribuer au pouvoir social, politique et économique des femmes et à leur auto-organisation.
- 3.3. Encourager la lutte contre les violences machistes.
- 3.4. Encourager la garantie des droits des femmes et des filles : l'accès au logement, la participation, l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, etc.
- 3.5. Encourager un modèle de société et de citoyenneté fondé sur la coresponsabilité.
- 3.6. Encourager la défense de la diversité sexuelle et de genre et les droits du collectif LGBTI.
- 3.7. Encourager le regard intersectionnel de la perspective d'égalité de genre.

4. JUSTICE SOCIALE

- 4.1. Encourager la gouvernance démocratique et le développement institutionnel des municipalités.
- 4.2. Encourager le droit à la ville.
- 4.3. Encourager la souveraineté numérique et technologique sans inégalités.
- 4.4. Contribuer à garantir la protection des droits des enfants.
- 4.5. Contribuer à garantir la protection et l'accueil des personnes migrantes ou en situation de vulnérabilité spéciale.
- 4.6. Protéger et soutenir les défenseurs des DH et les victimes.
- 4.7. Encourager les villes sans violence, tout particulièrement sans violence machiste.
- 4.8. Encourager la paix, les sociétés pacifiques et la résolution non violente des conflits.
- 4.9. Encourager la décolonisation et la mémoire historique, ainsi que faire valoir la diversité culturelle comme une richesse.
- 4.10. Favoriser des citoyens critiques, respectueux, actifs et sensibilisés à la défense des droits de l'homme, qui encouragent l'antiracisme et une approche intersectionnelle.

5 Approche stratégique

Pour répondre de manière plus efficace aux enjeux que pose le contexte mondial, le PDCJMB 2018-2021 avait établi un changement d'approche dans la politique de coopération de la mairie de Barcelone, à l'échelle conceptuelle et à l'échelle stratégique et d'action, et jeté les bases d'une transition d'un modèle de coopération tourné vers le développement et les agendas nationaux vers une coopération pour la justice globale municipaliste, féministe, élargie et tournée vers une cohérence plus grande de l'ensemble des politiques publiques.

Cette transition est encore en cours et plongée dans un processus de changement que le présent PD prétend consolider en renforçant l'objectif d'encourager la justice globale et en impulsant un agenda de coopération municipaliste, avec une approche féministe, durable et axée sur les DH.

Coopération municipaliste. De la coopération des États à la coopération des villes

La mondialisation suppose la reterritorialisation de phénomènes socioculturels, économiques, politiques et environnementaux à l'échelle mondiale (migration, logement, énergie, identité, culture, services, résilience, tourisme, etc.). L'émergence de la dimension mondiale-locale encourage une réorganisation autour de grandes villes, d'aires métropolitaines ou de systèmes urbains de corridors. Dans ce contexte, les villes deviennent des acteurs politiques clés des relations internationales. Des villes comme Barcelone affichent une volonté claire de participer activement à la gouvernance des processus qui conduisent à la justice globale, et pas seulement en tant qu'exé-

cutantes. Les villes sont porteuses d'agendas complémentaires et apportent de la densité démocratique, ainsi qu'une capacité (et une volonté) d'être articulées avec les autres acteurs (États, organismes multilatéraux, mouvements sociaux et société civile, monde de l'entreprise, universitaire, etc.). Mais elles sont aussi porteuses de récits (féminismes, défense des biens communs, démarchandisation, protection de la fonction sociale des services essentiels, etc.) et d'outils pour gérer ces phénomènes efficacement, tant sur le plan économique, social, environnemental et culturel que politique. Barcelone revendique et encourage le caractère municipaliste de la coopération qui favorise en même temps le droit à la ville.



Professionnels des mairies d'Amman et de Barcelone au travail sur le projet pour l'accessibilité de l'espace public à Amman (Jordanie) (septembre 2018)

Ce droit est obtenu par le biais de « l'exercice de la citoyenneté et des droits de l'homme qui assurent le bien-être collectif, la gestion démocratique par la participation citoyenne et la fonction sociale de la propriété et de la ville, le bien commun primant sur le droit individuel » (Charte mondiale du droit à la ville, proposée par les mouvements sociaux lors du 1^{er} Forum mondial de Porto Alegre et renouvelée lors du Sommet mondial des leaders locaux et régionaux de Bogota en octobre 2016). Barcelone pousse cette coopération avec les villes avec qui elle a tissé des alliances bilatérales stables (La Havane, Maputo, Medellín, Tanger-Tétouan, etc.) fondées sur l'horizontalité, le dialogue politique et la coopération technique. Mais elle veut aussi encourager un poids plus important des villes sur la gouvernance mondiale et assumer un rôle de leadership dans les réseaux internationaux de gouvernements locaux, dont beaucoup siègent à Barcelone : CGLU, Metropolis, Eurocities, MedCities, Villes éducatrices et CIDEU, tout particulièrement.

Coopération féministe

L'approche intersectionnelle dans une perspective féministe est le fruit de la conviction que toute politique lancée depuis les institutions est fille du com-

bat, des rendez-vous et des outils du mouvement féministe. Cette perspective sera présente dans le dialogue avec les villes prioritaires pour identifier des processus de coopération directe, ainsi que dans les actions d'éducation pour la justice globale à Barcelone et dans les espaces de participation et d'incidence sur le plan international et travaillera avec les autres acteurs. Pour cela, seront abordés en priorité :

- L'intégration de l'approche intersectionnelle dans une perspective féministe de manière transversale à toutes les étapes, les niveaux et les processus des politiques de coopération pour la justice globale.
- L'abordage et l'éradication des discriminations de genre et des violences machistes.
- L'impulsion de l'économie féministe et des soins, la réorganisation du temps et du travail et l'abordage prioritaire de la féminisation de la pauvreté, ainsi que de la précarité et de l'autonomie économique des femmes.
- L'encouragement de la participation politique et sociale des femmes, de leur prise de pouvoir et de la reconnaissance de leurs apports depuis leur diversité.
- La défense des droits éducatifs, culturels et numériques des femmes et des filles.
- La garantie des droits à la santé des femmes, tout particulièrement à la santé sexuelle et reproductive.
- L'encouragement de villes prospères, inclusives et sûres pour tous, où les politiques d'urbanisme, de durabilité, de mobilité et de logement sont abordées dans une perspective d'égalité de genre.

Ainsi, ces priorités seront alignées sur les agendas féministes et LGBTI aux niveaux local et des pays du Sud.

Coopération fondée sur les droits de l'homme

C'est une perspective fondée sur les DH qui place les personnes au centre et les institutions publiques et privées comme titulaires d'obligations, responsables de contribuer à l'exercice des DH de toutes les personnes dans leur diversité. Cette perspective abordera tout spécialement :

- La protection des droits des enfants, au vu de leur vulnérabilité.
- La promotion de la durabilité environnementale et de la justice écologique et climatique, avec la reconnaissance de leur lien avec les DH et de l'impact inégal des effets sociaux, économiques et sur la santé, provoqués par la dégradation environnementale et le changement climatique sur les peuples des pays du Sud.

- La reconnaissance du droit des peuples à promouvoir leur propre identité, leur culture et leur langue, ainsi que la reconnaissance des valeurs de la cohabitation interculturelle.
- Le regard antiraciste et décolonial s'appliquera de manière transversale à tout le cycle de la politique publique de coopération pour la justice globale de la mairie de Barcelone.



Les journalistes mexicaines Natividad Ambrocio et Gabriela Rasgado à leur arrivée à l'aéroport du Prat de Barcelone (8 avril 2021)

COOPÉRATION ÉLARGIE. De l'aide internationale à la coresponsabilité

Les interdépendances croissantes et le fait que la responsabilité sur les injustices soit partagée entre le Nord et le Sud, entre les centres et les périphéries, obligent à ne pas réduire la coopération internationale à l'aide internationale, par le biais de répertoires d'action plus vastes : une coopération internationale élargie. L'éducation et le changement vers un modèle culturel riche de valeurs démocratiques et d'une sensibilisation globale dans la ville même de Barcelone, par exemple, sont considérés comme revêtant une importance vitale.

Le rôle de l'ÉpJM, par l'intermédiaire de l'éducation, de l'incidence, de la recherche et de la communication, qui favorise des citoyens critiques, engagés et mobilisés, acquiert une grande importance au moment de former des citoyens davantage sensibilisés et donc davantage responsables envers les problèmes mondiaux, capables de demander ou d'apporter un soutien aux changements nécessaires dans les politiques publiques et de se configurer, eux-mêmes, comme des acteurs supplémentaires.

De plus, cet « élargissement » implique aussi une coopération intégratrice des citoyens et de tous les acteurs sociaux à la promotion de la justice globale : mouvements sociaux ; organismes de l'économie sociale et

solidaire, éducateurs, jeunes, écologistes, féministes, antiracistes et de la diaspora ; organisations syndicales et d'entreprises ; universités et centres de recherche, et les administrations publiques elles-mêmes. Il s'agit de se placer dans le plan de la responsabilité partagée par l'ensemble de la ville sur les problèmes mondiaux et aussi de l'appropriation des processus de la part des villes et des communautés réceptrices de la coopération de Barcelone, qui doivent mener leurs politiques et stratégies de justice globale.



2^e Rencontre nationale des gouvernements locaux et de coopération pour le développement (Lugo, 8 février 2023)

De cette manière, la coopération est conçue comme un véritable espace de solidarité internationale entre les personnes et les peuples, comme une stratégie de travail commune qui doit lier les agendas dans le monde entier, et encourager les citoyens à avoir un esprit critique et à se mobiliser.

Cohérence de politiques pour la justice globale

L'efficacité de l'agenda de la coopération internationale et l'usage rationnel des ressources exigent que l'ensemble des politiques publiques d'une administration soit cohérent, qu'il n'y ait pas de politiques susceptibles d'éroder les DH d'une part, et d'autre part, qu'il y ait une politique de solidarité.

La cohérence des politiques pour la justice globale d'une mairie comme celle de Barcelone repose sur deux fronts essentiels. Tout d'abord, il faut que les passations de marchés publics de la Mairie déploient les mécanismes et les analyses de risques nécessaires pour que les entreprises adjudicataires évitent systématiquement de porter atteinte aux DH au cours de la chaîne d'approvisionnement et de services globale. Ensuite, il faut doter la DJGCI d'une capacité d'incidence à l'intérieur de l'administration même pour qu'elle puisse exercer une influence sur des politiques publiques ayant un impact sur les pays du Sud, comme les politiques alimentaires, migratoires, culturelles, etc. La cohérence des politiques pour la justice globale exige

donc un effort de financement public des activités des agents de la justice globale d'une part (0,7 %) et, d'autre part, que les autres politiques (99,3 % du budget restant) soient configurées suivant des paramètres de responsabilité mondiale.



Affiche du Mobile Social Congress 2023

6 Axes stratégiques et programmes

Dans le paragraphe précédent, cinq transitions stratégiques de la coopération ont été décrites. Autrement dit, cinq manières stratégiques différentes de contribuer à la justice globale.

En consonance avec l'approche stratégique définie dans le paragraphe précédent, ci-dessous sont envisagés **cinq axes stratégiques** contenant, *grosso modo*, le large éventail d'actions prévues pour cette politique publique.

- **Axe 1. Droit à la ville et à la gouvernance démocratique** : il prévoit les actions de coopération sur des problèmes urbains de villes des pays du Sud, le développement institutionnel municipaliste et la gouvernance démocratique.
- **Axe 2. Coopération féministe** : la coopération orientée vers la transversalisation de genre dans toutes les actions lancées dans le cadre de ce plan.
- **Axe 3. Coopération fondée sur les DH** : la coopération orientée vers la protection et la promotion des DH, des droits des peuples du Sud ou dans des processus transnationaux.
- **Axe 4. Coopération élargie** : des actions éducatrices, de création de capacités ou d'incidence chez nous.
- **Axe 5. Cohérence de politiques** : l'incidence pour faire que les politiques publiques chez nous soient responsables globalement et aient des impacts positifs à l'échelle planétaire.

Ces axes stratégiques obéissent à des répertoires d'action différenciés. C'est-à-dire que, dans les différentes stratégies, il y a des langages d'évaluation des différents écosystèmes d'acteurs de la coopération, pour parvenir à la justice globale.

Les trois premiers axes stratégiques déploient des actions principalement dans des pays du Sud, tandis que les deux autres incluent des actions chez nous (à Barcelone, en Catalogne, en Espagne et dans l'Union européenne). Tous peuvent inclure des actions dans des processus transnationaux, régionaux ou mondiaux, et peuvent viser particulièrement une ou plusieurs dimensions de la justice globale (économique, sociale, de genre ou environnementale).

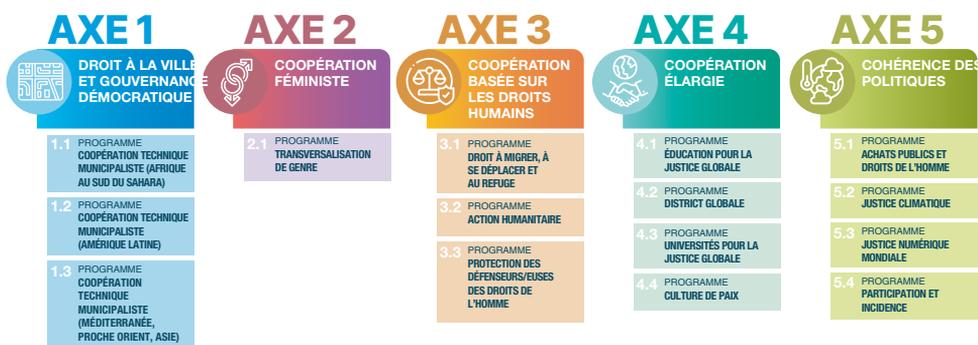
C'est-à-dire que le nouveau modèle logique du présent PD repose sur une matrice où toute action doit se caractériser par la persécution d'une ou plusieurs dimensions de la justice globale et pour y parvenir, définir un ou plusieurs axes des cinq axes stratégiques de la coopération de Barcelone définis plus haut.

Cadre programmatique de la DJGCI

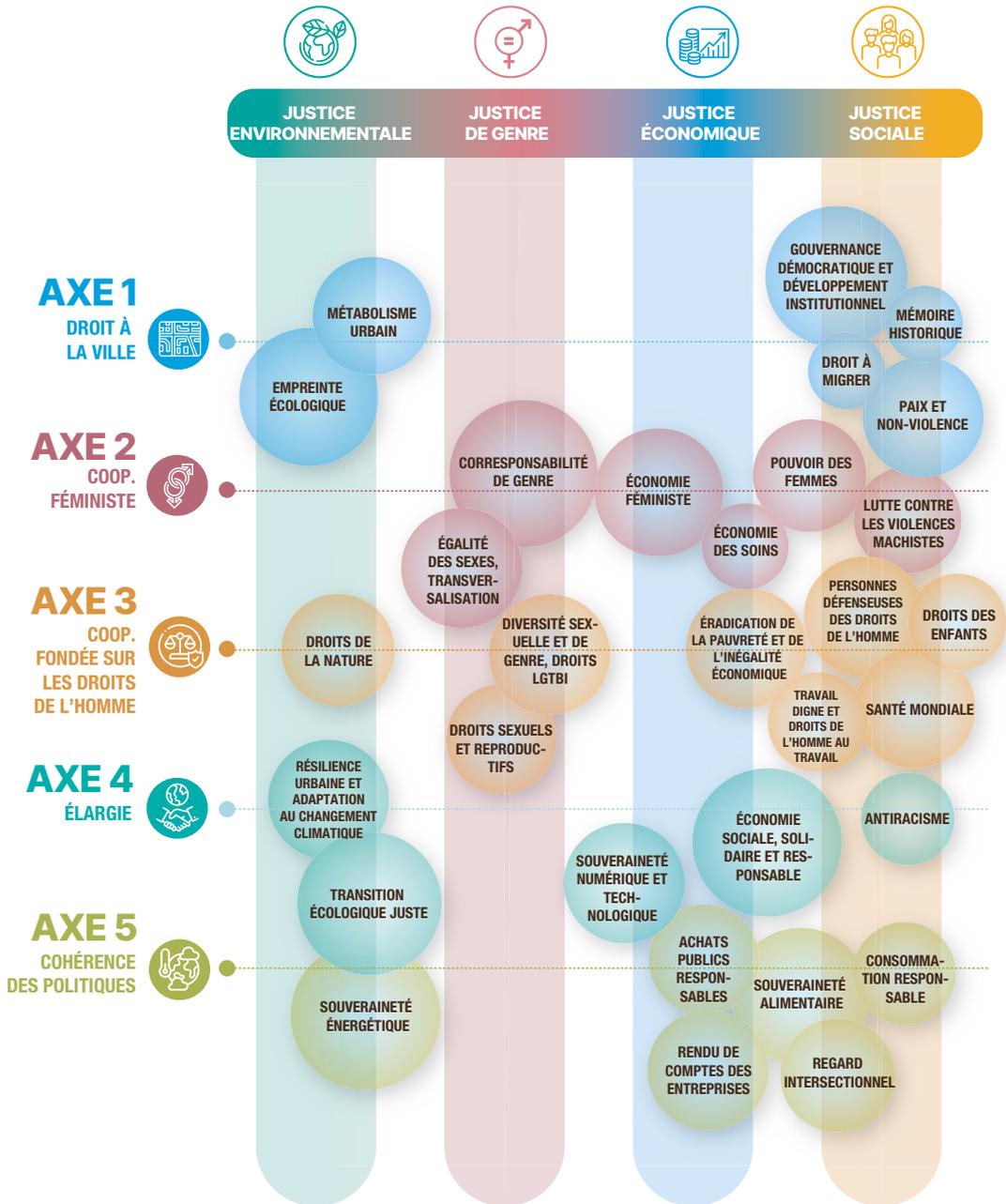
En conséquence, pendant la période d'application du présent PD, la mairie de Barcelone, par l'intermédiaire de la DJGCI, s'engage à orienter son action autour de ces cinq axes stratégiques d'intervention sous le paradigme de la justice globale (et de ses dimensions et objectifs de la coopération pour la justice globale indiqués précédemment).

Chacun des axes stratégiques mentionnés inclura une série de programmes d'action de la DJGCI qui, en même temps, comprendront une liste des actions spécifiques de la DJGCI. Les programmes internes de la DJGCI sont conçus pour distinguer les capacités propres à la mairie de Barcelone, mais aussi pour interagir et pour accompagner et faciliter les actions des acteurs de la coopération de Barcelone, dans une relation synergique et de complémentarité des capacités qui augmente l'impact de tout l'écosystème des acteurs de la ville. Pour chaque programme, une personne responsable technique de la DJGCI devra lancer des actions de coopération directe, mais aussi être en contact continu avec les ONG et autres organismes qui travaillent dans le périmètre défini par le programme en question.

AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMMES



MATRICE D'AXES STRATÉGIQUES X JUSTICES



AXE 1

DROIT À LA VILLE ET À LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

PROGRAMME	NOM	ACTIONS
1.1 / 1.2 / 1.3	Coopération technique municipaliste	Élaborer une stratégie pour la coopération extérieure (sur le terrain) et en définir la concrétisation par zones géographiques :
		(1) Afrique au sud du Sahara
		(2) Amérique latine
		(3) Méditerranée, Proche Orient et Asie
		Encourager le développement d'une masse critique municipale en matière de coopération et de justice globale, ainsi qu'un espace de rencontre entre acteurs.
		Déployer la coopération dans les microréseaux de stratégie urbaine pour augmenter la portée de la coopération technique de Barcelone.
		Identifier un groupe de villes de référence qui mène à bien une coopération technique.

AXE 2

COOPÉRATION FÉMINISTE

PROGRAMME	NOM	ACTIONS
2.1.	Transversalisation de genre	Élaborer une stratégie de justice de genre qui permette de se concentrer sur les outils concrets pour la transversalisation du genre dans toutes les actions lancées dans le cadre du présent PD.
		Soutenir l'essor d'un agenda à incidence internationale en matière de droits des femmes et des filles : accès au logement, participation, éducation, santé sexuelle et reproductive, etc.
		Augmenter la transversalisation des politiques de genre dans la coopération technique avec des villes membres.

AXE 3

COOPÉRATION FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

PROGRAMME	NOM	ACTIONS
3.1.	Droit à migrer, à se déplacer et droit au refuge	Générer une constellation de soutiens à des organisations qui observent la frontière euroméditerranéenne, protègent le droit à la vie et à l'accueil des personnes migrantes et dénoncent les violations des DH (particulièrement à la frontière sud, sur la route des Canaries, ainsi que dans le corridor central et le corridor oriental de la Méditerranée).
		Favoriser un groupe de pression de villes de l'UE qui travaillent pour une politique européenne de voies légales et sûres et respectueuses de la vie des personnes migrantes.
		Soutenir les bonnes pratiques pour fournir des voies alternatives et sûres pour l'arrivée de personnes en provenance de pays à risque et pouvoir les répliquer dans d'autres villes.
3.2.	Action humanitaire	Activer une réponse efficace en cas de crise humanitaire et d'urgence qui place au centre les personnes en conditions de vulnérabilité et qui tienne compte du genre, de l'âge et de la diversité.
		Contribuer à l'amélioration des procédures administratives pour la réponse dans des contextes humanitaires.

AXE 3**COOPÉRATION FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME**

PROGRAMME	NOM	ACTIONS
3.3.	Protection des personnes défenseuses des DH	<p>Renforcer les synergies entre les programmes de protection (à l'échelle municipale, catalane, espagnole, européenne et dans le Sud).</p> <p>Augmenter le contingent de personnes accueillies qui participent annuellement à ce programme en élargissant les profils des personnes défenseuses poursuivies (activistes environnementaux, journalistes, professeurs défenseurs des DH).</p>

AXE 4**COOPÉRATION ÉLARGIE**

PROGRAMME	NOM	ACTIONS
4.1.	Éducation pour la justice globale	<p>Mettre à jour, avec les autres acteurs impliqués, la Stratégie d'éducation pour la justice globale 2019-2021. Les lignes de travail lancées dans le domaine de l'éducation formelle seront maintenues et des initiatives liées au domaine de l'éducation non formelle seront ouvertes.</p> <p>Mettre en place les actions dérivées de la stratégie mise à jour et accordée entre les acteurs : inclusion des critères et des mécanismes de priorisation de domaines, modèle de gouvernance de la stratégie, ainsi que diffusion et sensibilisation pour que tous les acteurs se l'approprient.</p>
4.2.	District global	<p>Structurer une relation fluide avec les personnes référentes des districts, les équipements culturels de proximité (bibliothèques publiques, centres civiques, centres de création) et autres acteurs de l'éducation non formelle.</p> <p>Activer la coopération technique ville à ville, ainsi qu'à l'échelle de quartier à quartier, avec le soutien du Plan de quartiers, des organismes du territoire de la ville et le district pour construire un réseau autour de la justice globale.</p>
4.3.	Universités pour la justice globale	<p>Définir un système / protocole / mécanisme pour profiter du savoir généré par les universités dans le cadre de leur collaboration avec la DJGCI.</p> <p>Consolider les portées du groupe de travail des universités pour la justice globale, lancé pendant le PD précédent.</p> <p>Soutenir l'introduction systématique de crédits de licence sur des sujets liés à la justice globale, qui incluent la justice de genre, sociale, environnementale et climatique.</p>
4.4.	Culture de paix	Créer un groupe de travail sur la culture de paix à Barcelone.

AXE 5

COHÉRENCE DE POLITIQUES

PROGRAMME	NOM	ACTIONS
5.1.	Achats publics et DH	Établir une stratégie des achats publics, DH et cohérence de la mairie de Barcelone.
		Terminer la première phase du système de passation de marchés publics conformément aux DH de la mairie de Barcelone avec l'exécution des premiers projets pilotes.
		Démarrer la deuxième phase du système de passation de marchés publics conformément aux DH de la mairie de Barcelone avec la création et la mise en marche de l'organisme devant faciliter l'adjudication publique responsable au niveau extraterritorial.
5.2.	Justice climatique	Identifier le nouveau programme de justice climatique.
		Accompagner la création d'un centre de référence en justice climatique.
		Soutenir les initiatives universitaires d'enseignement et de recherche en la matière.
5.3.	Justice numérique globale	Définir un programme de référence internationale dans ce domaine, installé à Barcelone, composé de divers groupes et spécialistes, en tenant compte des réseaux déjà existants dans la ville.
		Mettre en place les actions dérivées de la création et de la mise en marche du programme en question.
5.4.	Participation et incidence	Créer des capacités pour l'incidence au sein de l'équipe technique de la DJGCI.
		Adapter la composition du Conseil municipal de coopération internationale à ce qu'établit la réglementation.
		Lancer une recherche sur la réalité des organismes de justice globale de Barcelone qui apporte des informations sur leurs dimensions, leurs capacités, leurs besoins, leurs ressources, les réalités professionnelles et salariales, etc.
		Impulser des mécanismes d'articulation et de complémentarité des actions propres à la Mairie et d'autres administrations. Impulser la coopération municipaliste à l'échelle catalane, espagnole et internationale à partir de l'expérience propre.
		Élaborer et mettre en marche un plan de communication sur l'implantation du présent PD, mené par la DJGCI.

7 Zones géographiques

L'évaluation du PDCJMB 2018-2021 a permis de tirer des enseignements utiles pour formuler et orienter le cadre de planification suivant, c'est-à-dire le présent PD. Ainsi, si les priorités géographiques envisagées pour la période suivante reposent sur la continuité des PD antérieurs, la volatilité du contexte international et la nécessité d'améliorer la pertinence de la justice globale rendent possibles des variations dans certaines villes ou régions. Les plans annuels de coopération pour la justice globale pourront prévoir d'autres villes comme destination de la coopération de Barcelone. Ces villes devront profiter de l'accord de la séance plénière du Conseil municipal de coopération internationale.

L'approche qui caractérisera la priorisation des contextes dans lesquels intervenir demeurera urbaine et municipaliste, de sorte que la résolution de problématiques urbaines avec une approche régionale restera la priorité. La ville de Barcelone collaborera surtout avec des villes spécifiques pour parvenir à mieux les comprendre et fournir des solutions plus adaptées.

Concrètement, les priorités géographiques suivantes ont été identifiées :

La Méditerranée et le Proche Orient. L'objectif principal est de soutenir les courants démocratiques qui ont affleuré avec le Printemps arabe. On contribuera à améliorer les politiques publiques de paix et de cohabitation pacifique pour désactiver les extrémismes violents et encourager la construction de récits alternatifs au discours de haine. Un soutien sera apporté aux gouvernements locaux démocratiques qui recherchent le développement urbain équitable et durable et la gouvernance démocratique. Un soutien

sera apporté aux organismes et mouvements sociaux qui envisagent des formules de résistance non violente en cas de conflit et occupation militaire. Une attention spéciale sera accordée à la crise humanitaire qui dérive de la guerre en Syrie, tant dans les villes syriennes que dans celles des autres pays qui accueillent des personnes réfugiées, y compris des pays européens.

Les villes prioritaires seront Amman, Saïda, Sarajevo, Tétouan, Tanger, Tunis, des villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi que des villes susceptibles de devenir, à un moment donné, un point d'accumulation de crise humanitaire.

L'Afrique au sud du Sahara. La mairie de Barcelone soutiendra l'amélioration des processus d'urbanisation, qui peuvent être peu planifiés et qui intensifient les impacts négatifs parmi la population la plus vulnérable. En conséquence, un soutien sera donné aux politiques de planification urbaine et de provision des services publics élémentaires visant à construire des villes durables et inclusives. Les initiatives qui stimulent le travail décent et le développement économique local seront encouragées. De même, l'accent sera mis sur la lutte contre les causes qui entraînent le déplacement forcé de la population, comme le changement climatique, les violations des DH ou les impacts des industries extractives et l'agro-industrie. Enfin, un travail sera mené pour continuer à dénoncer les conflits oubliés qui ravagent la région.

Les villes prioritaires seront Maputo et Dakar.



Habitants et membres d'ONG et de la mairie de Barcelone devant le marché rénové de Missavene, à Maputo (Mozambique)

Mexique, Amérique centrale et Caraïbes. Pour contribuer au développement durable et inclusif des grandes villes de la région, la collaboration se concentrera sur la lutte contre les causes structurelles de la violence urbaine et périurbaine, particulièrement contre les femmes, qui sont liées à l'instabilité socio-économique, à l'exode vers les États-Unis et à la violation des DH. Un soutien sera apporté à la protection des personnes défenseuses des DH (et des journalistes menacés).

La ville prioritaire sera La Havane.

Amérique du Sud. Le soutien à cette région sera axé sur l'impulsion de politiques environnementales, sociales et de défense des DH en milieu urbain pour renforcer les progrès en matière de justice globale. Un travail sera mené en collaboration avec les principales villes de Colombie pour en faire des acteurs politiques clés du processus de paix. Cela se fera en soutenant l'intégration de la population démobilisée, en créant des espaces de dialogue politique et social, en développant des alternatives économiquement durables et justes, et en protégeant les personnes leaders et activistes des DH.

Les villes prioritaires seront Cali, Medellín et d'autres villes de Colombie impliquées dans le processus de paix.

Zones en conflit. En cas de crise humanitaire grave, la mairie de Barcelone organisera des initiatives humanitaires pour couvrir les besoins de la population touchée.

La ville prioritaire sera Kiev.



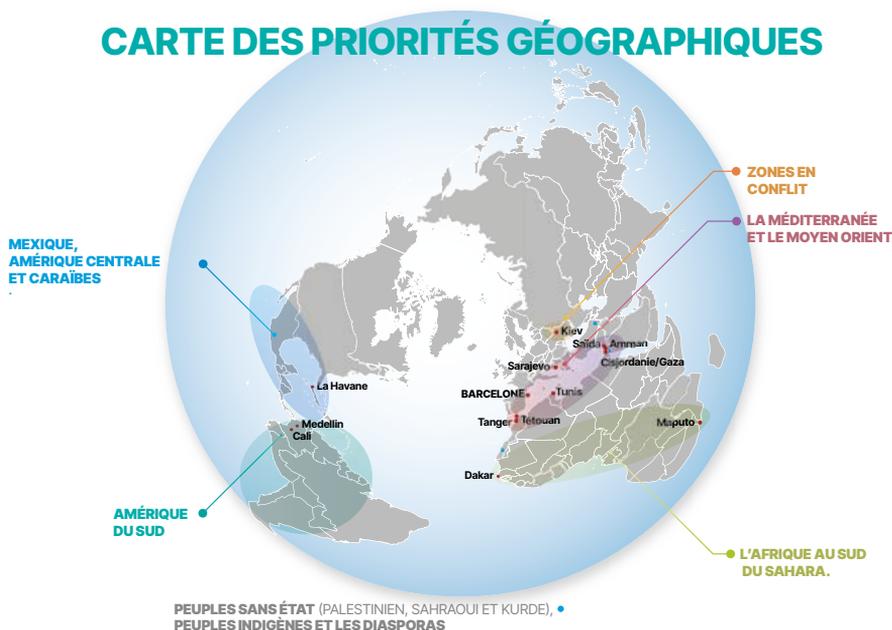
Pompiers de Barcelone et d'Ukraine à Nisko (Pologne) (2 juin 2022)

Le PD donnera également la priorité au soutien des **peuples sans État**, comme les peuples palestinien, sahraoui et kurde, et des peuples indigènes, qui sont en situation de violation de leurs droits et de persécution pour raisons politiques, ainsi que **des diasporas**.

Pour chaque région, un travail sera mené pour veiller à disposer d'informations permettant de concevoir et d'évaluer des actions cohérentes et qui répondent aux problématiques depuis la perspective d'égalité de genre.

Des initiatives de cohérence de politiques pour la justice globale et l'ÉpJM dans la ville de Barcelone et d'autres villes des pays du Nord seront encouragées et soutenues, en donnant la priorité à celles qui appartiennent à des réseaux communs avec Barcelone ou en mettant à jour la stratégie ÉpJM pour la promotion d'une conscience critique quant aux causes des inégalités et des conflits et sur l'importance de repenser les liens avec le reste du monde dans une optique élargie. À cet effet, une contribution sera apportée au changement d'attitudes et de pratiques des citoyens et des pouvoirs publics de manière à les rendre conscients, respectueux et engagés envers la transformation sociale de leur environnement. Cela se concrétisera par une série de recommandations qui devront orienter la politique de la mairie de Barcelone en vue d'articuler un nouveau cadre stratégique aligné sur le PD actuellement en vigueur.

CARTE DES PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES



8 Acteurs

La mairie de Barcelone continuera à encourager des relations fondées sur la collaboration, la complémentarité et la confluence avec d'autres agendas qui ont une incidence sur la justice globale, avec un spectre très large d'acteurs, dans les pays du Nord et les pays du Sud, qui se caractérisent par le fait d'avoir des capacités, des orientations, des spécialisations et des liens historiques divers avec la ville.

Concrètement, les alliances suivantes seront renforcées :

Villes, réseaux de villes et microréseaux de stratégie urbaine.

L'orientation municipaliste de la coopération de la municipalité implique que les villes soient les noyaux principaux du réseau d'acteurs que Barcelone souhaite encourager. Pour cette raison, la mairie continuera à encourager le lien et les relations de coopération directe avec les villes prioritaires, par la coopération technique, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que le dialogue politique. Le droit à la ville sera à la base de ces liens et se concrétisera en travaillant sur la planification et la gestion sociale et démocratique de la ville, la fonction sociale de la ville et de la propriété urbaine, la participation politique, des villes inclusives et équitables, la mobilité urbaine, et le droit au logement et à un environnement sain et durable, entre autres. En marge des relations bilatérales, Barcelone participera de manière active à des réseaux internationaux de villes pour encourager un rôle plus actif et influent sur le système mondial de prise de décisions. La ville renforcera sa participation à des réseaux généralistes travaillant à l'échelle mondiale, comme CGLU ou Metropolis, des réseaux généralistes travaillant à l'échelle régionale, comme Eurocities, MedCities,

le CIDEU ou la UCCI, et un large éventail de réseaux sectoriels, mondiaux ou régionaux, comme ICLEI, C40 ou les Villes éducatrices. Elle continuera à parier sur la création et la consolidation de « microréseaux de stratégie urbaine », comme des espaces permettant d’approfondir sur des questions spécifiques dans une optique de coopération municipaliste, urbaine et dans une perspective d’égalité de genre.

ONG et mouvements sociaux. Les ONG pour la justice globale ont été les principales exécutantes des politiques municipales de coopération, également en conséquence de leur facilité à anticiper et s’approprier les changements de modèle, plus horizontal et inclusif. De plus, leur présence et leur connaissance du terrain, leur capacité d’incidence et leur sensibilisation, ainsi que les relations et l’expérience accumulées en font des acteurs essentiels pour garantir le déploiement du modèle de la justice globale. L’engagement de la Mairie de soutenir leurs travaux sera maintenu et le dialogue se poursuivra pour améliorer et rendre plus efficace une politique de coopération de la ville. Enfin, les mouvements sociaux, par exemple les féministes et les collectifs LGBTI et antiracistes, sont reconnus comme des acteurs de transformation sociale qui, à partir de leurs spécificités, de leurs cultures organisationnelles, de leurs diagnostics de la réalité et de leurs stratégies d’action alternatives, enrichissent la réflexion et permettent la transition vers des agendas plus vastes et transformateurs.



Activité de la Semaine pour la Paix 2023 sur la Rambla Raval de Barcelone

Coopératives et agents d’entreprises. L’accent sera mis sur les petites et moyennes entreprises qui intègrent l’économie coopérative, sociale et solidaire de la ville, qui reposent sur une gestion interne démocratique et participative. La valeur ajoutée qu’elles apportent à la société dérive du fait qu’elles répondent, pour la plupart, à des initiatives pensées pour le service des personnes et qu’elles sont engagées envers la communauté, qu’elles créent de l’emploi digne, qu’elles sont liées à la dimension locale, qu’elles répartissent mieux la richesse et qu’elles collaborent avec les mouvements

sociaux transformateurs de base. À cet effet, des contextes seront articulés pour intégrer la variété d'initiatives existant dans la définition, la planification et, le cas échéant, l'exécution d'actions de coopération dans ce domaine.

Organisations syndicales et de défense des personnes travailleuses.

Un travail sera mené pour encourager une plus grande présence des organisations syndicales dans le déploiement de la politique de coopération de la Mairie. Ceci doit permettre de doter de davantage de centralité des questions comme la protection des droits du travail, la défense du travail digne ou l'émancipation économique des femmes. Ceci vise aussi à rehausser leur capacité à dialoguer avec les agents d'entreprise et leur ancrage international, un aspect qui leur permet d'articuler des luttes mondiales.

Universités, établissements d'enseignement, centres de recherche, *think tanks* et autres.

Une place importante sera accordée aux acteurs qui ont pour fonction de générer des connaissances et de les transférer aux autres acteurs pour concevoir des politiques plus réfléchies et cohérentes. À cet effet, les liens seront resserrés lorsqu'ils donnent de la valeur à la capacité de ces acteurs pour analyser de manière critique les agendas de développement ; pour réfléchir sur la justice globale et d'autres modèles de coopération plus vastes et plus complexes ; pour contribuer à sensibiliser et à former des citoyens engagés, libres, responsables et critiques ; pour apporter recherches et savoir sur des sujets prioritaires figurant dans le présent PD ; pour fournir des méthodologies, des outils et des indicateurs de qualité, et pour faire des évaluations et analyses contextualisées de politiques, ainsi que pour systématiser des bonnes pratiques. De plus, leur fonction de passerelle pour générer des alliances avec les citoyens et les autres acteurs de coopération de la ville sera impulsée.

Médias. La Mairie travaillera pour renforcer les capacités des médias locaux et des équipes de communication des organismes spécialisés, dans le but de mettre la communication au service de la justice globale. Cette action fera partie d'une stratégie de communication plus vaste, visant à encourager les capacités communicatives de la municipalité, qui se produiront aussi sur la voie publique, vu la capacité d'incidence et de transformation de ce contexte.

Diasporas et associations de personnes migrantes. Les communautés transnationales de Barcelone sont une source de richesse culturelle, sociale et économique, qui conservent souvent un lien identitaire, culturel ou familial avec leurs pays d'origine, et qui peuvent aider à mieux interpréter ce qui s'y passe et pourquoi. La Mairie apportera son soutien aux processus éducatifs, d'incidence ou d'aide internationale que mènent ou auxquels participent les associations de Barcelone d'origines variées.

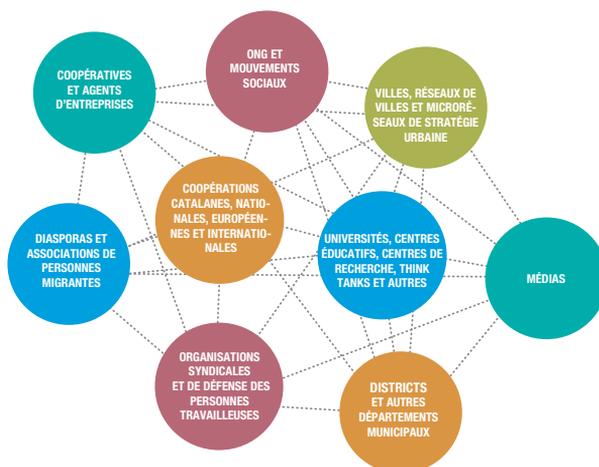
Coopérations catalanes, espagnoles, européennes et internationales.

Ces dernières années, une orientation croissante de la coopération s'est produite en Catalogne vers des postulats et des approches propres de la justice globale par les administrations qui impulsent cette politique publique. Conscients de cette réalité et du leadership exercé, la mairie de Barcelone encouragera la coordination et la complémentarité avec l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire, renforcera le caractère urbain et métropolitain fondé sur les droits et le caractère féministe de sa politique et encouragera la cohérence des politiques en faveur de la justice globale. Un travail sera aussi mené pour garantir une meilleure coordination entre les appels à subventions des acteurs et la débureaucratiation de la coopération en général. Les espaces de coordination et de travail commun avec les acteurs municipalistes seront renforcés. De cette manière, il est proposé de travailler en coordination avec des acteurs municipalistes comme le FCCD, la DIBA ou l'AMB. Quant au rôle du municipalisme en tant qu'acteur de justice globale, la collaboration avec les gouvernements locaux par l'intermédiaire du FCCD sera maintenue.

Outre la dimension municipaliste, la coordination avec la DGCD et l'ACCD de la Generalitat de Catalogne sera resserrée autant que possible, parfois grâce à des projets moteurs, et avec les personnes qui les représentent sur le terrain, le cas échéant.

La recherche de synergies avec des acteurs de la coopération ira également au-delà des liens tissés en Catalogne, pour garantir une plus grande présence dans des espaces de décision et un plus fort impact des interventions, ainsi que pour faciliter l'échange de connaissances et d'expériences.

AGENTS DE COOPÉRATION



La coordination et le travail commun avec la coopération espagnole (AECID), particulièrement sur le terrain par le biais des ambassades et des OTC, est fondamentale pour la facilitation et le dialogue avec les autorités locales sur le terrain (comme c'est le cas spécifique des OTC) et la capacité rassembleuse des acteurs de la coopération dans des contextes concrets.

Enfin, la Mairie explorera des espaces de collaboration avec l'Union européenne (délégations et programmes européens) et des organismes multilatéraux dans les situations qui favorisent un déploiement plus efficace de sa politique de coopération. Quoi qu'il en soit, priorité sera donnée au travail d'incidence, tant au sein des organismes eux-mêmes que sur les forums internationaux, pour encourager une gouvernance multiniveaux et multi-acteurs des biens publics mondiaux. Ce travail sera envisagé dans le cadre des réseaux de villes et gouvernements locaux, au sein desquels Barcelone doit jouer un rôle de leader.

9 Structure opérationnelle

a. GOUVERNANCE ET ESPACES DE PARTICIPATION

La participation des acteurs de la coopération et de l'ensemble des citoyens fait partie des principes orientateurs de transparence et de redevabilité de la politique de coopération pour la justice globale de la Mairie. En conséquence, le conseil municipal continuera à travailler au renforcement des espaces et des mécanismes de gouvernance et veillera à la parité lors de toutes les phases de cette politique : la planification, le déploiement, le suivi et l'évaluation.

Le Conseil municipal de coopération internationale est le domaine de référence pour cette politique municipale et, pendant cette période de programmation, il demeurera également un organe consultatif de participation et de collaboration de la variété des acteurs qui articulent le secteur.

Suivant son mandat, il continuera à orienter les actions de la municipalité en matière de coopération internationale, d'action humanitaire, de promotion des DH et de paix. De même, il servira d'espace principal pour encourager une concertation entre les acteurs, qui permettra de créer des synergies et complémentarités qui enrichissent, en définitive, la politique de coopération.

Pour améliorer l'efficacité du Conseil, la Mairie continuera à parier sur la création de groupes de travail dans des domaines d'intérêts spécifiques. Ces groupes seront formés au sein du Conseil, mais seront ouverts à la participation de personnes, institutions et collectifs externes susceptibles d'apporter une expérience et un savoir précieux.

Les groupes sont définis conformément à une diversité de critères qui veillent à une représentation paritaire entre hommes et femmes, et qui permettront de renforcer la communication, la concertation et la complémentarité des savoirs :

- Critère géographique, qui aidera à définir les plans de travail et la stratégie d'action dans les villes et régions prioritaires.
- Critère thématique ou sectoriel, qui permettra de partager les expériences, les modèles et les capacités présents dans la ville et liés aux objectifs de la coopération pour la justice globale du présent PD.
- Certaines problématiques concrètes pourront requérir la participation d'équipes interdisciplinaires et de professionnels externes aux approches diverses.

Pour encourager une coopération élargie cohérente, la DJGCI continuera à encourager la réflexion sur des sujets tels que les politiques municipales de passation de marchés publics, les finances éthiques, la durabilité et d'autres en lien avec les objectifs fixés dans le présent PD.

De même, la participation à la table de coordination de l'action extérieure mise en marche par la Direction des services de relations internationales (DRI) se poursuivra ; cette table a été conçue pour coordonner l'action des services de la Mairie et pourra aussi aider à expliquer le modèle de la justice globale aux autres membres du conseil municipal.

Enfin, un autre mécanisme favorisera la participation des citoyens à cette politique : le fait d'encourager le travail dans les districts, par le biais des personnes référentes et des organismes de territoire. En conséquence, le soutien et la visibilité des activités de solidarité organisées par les organismes de base implantés dans les quartiers de Barcelone seront augmentés et leur appropriation du modèle de justice globale sera renforcée. On prétend ainsi profiter de leur ancrage dans leur milieu, au sein des petits organismes de quartier et des établissements d'enseignement, pour augmenter l'impact des actions de l'ÉpJM.

b. MODALITÉS ET INSTRUMENTS

Pour déployer sa politique de coopération pour la justice globale, la Mairie dispose de trois modalités d'action :

La coopération sur initiative directe

Cette modalité comprend toutes les actions proposées à l'initiative de la Mairie ou bien avec les villes avec lesquelles elle collabore dans le cadre de la coopération technique. Les actions dérivées peuvent être menées directement ou en concertation avec d'autres acteurs, qu'ils soient ou non de Barcelone.

C'est la modalité avec laquelle s'articule le plus efficacement la coopération de ville à ville et avec laquelle s'établissent des relations horizontales de coopération technique pour l'échange de connaissances et le renforcement de capacités institutionnelles. La coopération de ville à ville pèse dans l'action de la mairie de Barcelone, elle favorise des alliances stables avec des villes prioritaires et suppose un domaine de travail à fort potentiel d'apprentissage mutuel.

La coopération à l'initiative d'autres acteurs

Cette modalité correspond à l'ensemble des actions venant d'autres acteurs de la coopération de Barcelone, ou de n'importe où dans le monde, qui n'appartiennent pas à la Mairie ni aux villes avec lesquelles elle entretient des relations de travail à caractère bilatéral.

Les ONG occupent une place de choix parmi ces acteurs, en tant qu'exécutrices principales de la politique dans ce domaine et grâce à leur présence dans tous les espaces de coordination. Mais d'autres acteurs importants à fort potentiel d'action et susceptibles de générer un fort impact interviennent également, par exemple les universités, les centres de recherche, les *think tanks*, les organisations syndicales et d'entreprises, et les mouvements sociaux, avec une vision de coopération élargie et avec une cohérence de politiques qui encourage la concertation multi-acteurs et la gouvernance démocratique.

À travers cette modalité, la Mairie peut aussi rejoindre des initiatives lancées par des acteurs qui reçoivent le soutien d'autres administrations et qui visent les mêmes objectifs que ceux du présent PD, et ainsi élargir l'impact de la politique de coopération de la ville.

La coopération multilatérale et avec des réseaux mondiaux

Cette modalité fait référence au soutien de la Mairie aux actions d'institutions multilatérales, agences internationales et organismes de coopération, mais aussi d'associations et réseaux mondiaux d'acteurs divers, avec pour objectif l'augmentation de l'efficacité, la complémentarité et l'impact de la coopération.

En ce sens, la mairie de Barcelone fait le choix du multilatéralisme et accorde une place prioritaire dans son agenda au travail coopératif au sein de réseaux internationaux municipalistes et métropolitains qui contribuent à renforcer le rôle des villes en tant qu'acteurs politiques.

Distribution des **ressources par modalité** d'action :

- Coopération sur initiative directe : entre 25 % et 35 % des ressources.
- Coopération à l'initiative d'autres acteurs : entre 60 % et 70 % des ressources.
- Coopération multilatérale et avec des réseaux mondiaux : autour de 5 % des ressources.



Assemblée du Centre ibéro-américain de développement stratégique urbain (CIDEU) à Mendoza (Argentine) (5-7 juillet 2023)

Le cadre **instrumental** dont dispose la coopération barcelonaise est le suivant :

Coopération technique

Cet instrument a pour objectif de renforcer les capacités d'institutions et organismes des pays du Sud dans divers domaines : organisationnel, administratif, économique, de services, de santé, environnemental, éducatif, etc.

La mairie de Barcelone encourage en priorité une coopération technique horizontale et égalitaire, avec un échange de savoirs et d'expériences mutuel et un apprentissage partagé entre les acteurs participants. Cet instrument est utilisé dans toutes les modalités d'action, c'est-à-dire les actions sur initiative directe, à l'initiative d'autres acteurs et en coopération multilatérale. Il prend la forme de projets, de programmes et d'actions avec des microréseaux de villes pour la collaboration et le travail commun.

Coopération économique

C'est l'instrument principal d'exécution de la politique de coopération. Il implique le fait de contribuer au développement d'initiatives au moyen des ressources économiques accordées à des organismes et organisations qui travaillent pour la justice globale. Il est utilisé principalement dans la modalité d'action à l'initiative d'autres acteurs et est exécuté de deux manières :

- Appels à subventions publics pour le financement de projets et programmes de coopération pour la justice globale et l'action humanitaire et d'urgence.

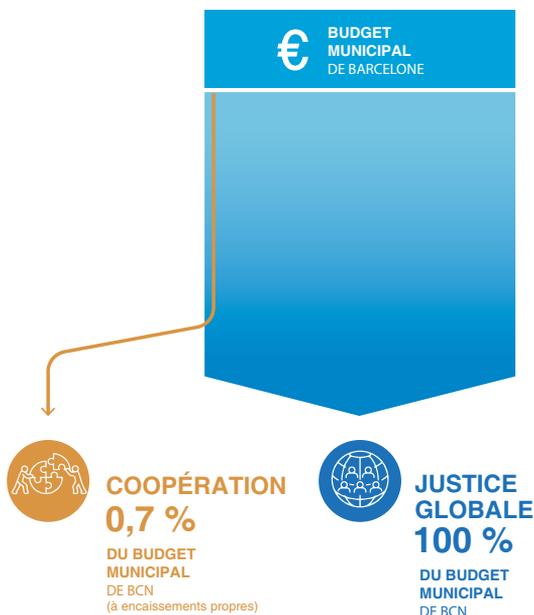
- Conventions de collaboration souscrites entre la Mairie et d'autres organismes, principalement des ONG, pour le développement de projets et programmes.

c. RESSOURCES

Quant aux **ressources économiques**, en 2015 la mairie de Barcelone a obtenu 0,7 % de ses propres ressources pour l'aide officielle au développement (AOD) et elle va maintenir cet engagement pendant toute la période d'application de ce PD. Les revenus propres servant au calcul du pourcentage de 0,7 % annuel sont : impôts directs (chapitre 1), impôts indirects (chapitre 2), taxes et autres revenus (chapitre 3) et revenus patrimoniaux (chapitre 5), hors remboursements.

L'assignation budgétaire des ressources économiques par objectifs ou axes stratégiques, modalités ou priorités géographiques sera établie dans chaque exercice annuel de planification. Dans le cas des modalités d'action, la distribution des ressources destinées en pourcentage par rapport au total de l'AOD est établie dans le paragraphe précédent. D'autre part, les stratégies régionales qui seront définies pendant la période d'application du présent PD concrétiseront plus précisément les ressources spécifiques par priorités géographiques.

COHÉRENCE DES POLITIQUES À PARTIR DE CONSIDÉRER 0,7 %



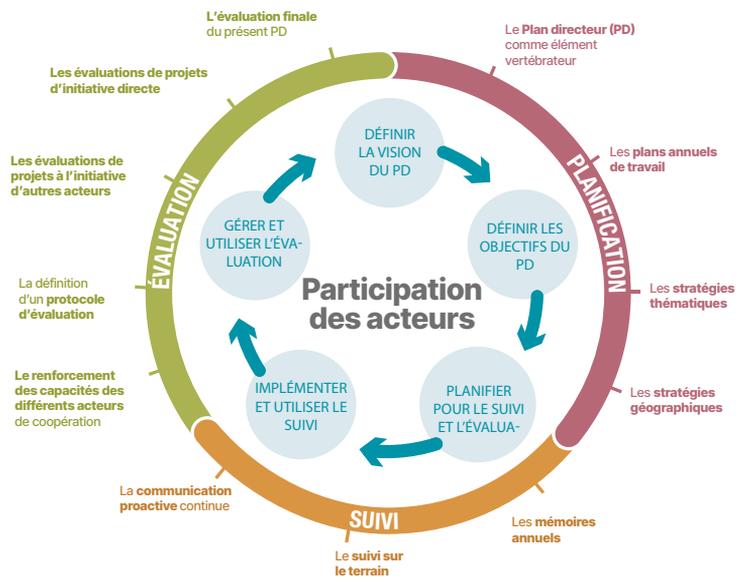
Quant aux **ressources humaines**, la mairie de Barcelone dispose d'une structure institutionnelle représentée par la DJGCI, dotée d'une équipe de personnes spécialisées dans la planification, le déploiement, le suivi, la communication et l'évaluation des actions de coopération pour la justice globale. Quoi qu'il en soit, pendant la période d'application du présent PD, le développement de leurs capacités sera encouragé.

d. PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

Une bonne planification, combinée à un suivi adapté et une évaluation adéquate, constituent des éléments indispensables pour atteindre les objectifs envisagés dans un PD. Tandis que la planification nous aide à nous concentrer sur les objectifs et les résultats les plus importants, le suivi et l'évaluation nous permettent d'identifier les aspects les plus positifs et les défis les plus significatifs du passé pour prendre des décisions en connaissance de cause et orienter les politiques publiques de manière plus rationnelle et avec un plus fort impact. Le suivi et l'évaluation incluront des indicateurs de genre.

Ces trois phases (planification, suivi et évaluation) sont liées entre elles dans l'ensemble du « **cycle de politique publique** » que constitue un PD et, en ce sens, elles sont conçues comme des processus qui s'enrichissent mutuellement et qui visent les mêmes objectifs.

PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN DIRECTEUR



Une des troupes du processus d'évaluation du PD précédent signalait la nécessité de renforcer les systèmes de planification, suivi et évaluation sur la base des **postulats** clés suivants : (1) que dans un contexte — local, national, régional et international — comme le contexte actuel, ces outils doivent être suffisamment souples pour s'adapter à une réalité complexe en matière de justice globale, et (2) qu'il faut garantir la participation des acteurs dans ce système de planification, de suivi et d'évaluation et renforcer les espaces actuellement existants et en impulser de nouveaux, le cas échéant, et avec les collectifs avec lesquels cela s'avérerait nécessaire.

La **planification** disposera de divers instruments clés qui permettront de guider le déploiement efficace de la politique de coopération pour la justice globale :

- Ce PD, à titre de colonne vertébrale incluant les orientations principales de cette politique publique pour l'ensemble des acteurs de la ville.
- Les plans annuels de travail, en tant qu'éléments qui concrétisent, du point de vue opérationnel, les engagements annuels du PD.
- Les stratégies thématiques, en tant qu'éléments qui contribueront à doter tous les acteurs des outils de planification dans certains domaines.
- Les stratégies géographiques, en tant qu'éléments qui définiront les objectifs sur lesquels s'articulera la politique de coopération de la ville de Barcelone dans certains domaines géographiques (villes, pays ou régions).



Le **suivi** visera non seulement la recherche de l'efficacité des actions impulsées dans le cadre du présent PD, mais aussi la transparence et la redevabilité. En ce sens, deux instruments seront développés :

- Les mémoires annuels, qui contiendront toutes les actions lancées par la mairie de Barcelone (directement ou indirectement), de manière à identifier facilement le degré de réussite des axes et actions stratégiques définies dans le présent PD.
- Le suivi sur le terrain des interventions, institutionnelles et techniques, à Barcelone et dans les pays où seront déployées les actions de coopération pour la justice globale.
- La communication proactive continue sur le site web, les réseaux sociaux et autres canaux.

Quant à l'**évaluation**, elle acquiert de l'importance pour générer du savoir et identifier des apprentissages. De cette manière, pendant la période d'application du présent PD, divers instruments seront mis en place :

- Le renforcement des capacités des acteurs de coopération de la ville autour de la culture de l'évaluation, par le conseil et la formation spécifique.
- La définition d'un protocole d'évaluation qui intègre la perspective d'égalité de genre et détermine les outils et la méthodologie pour évaluer les actions impulsées, ainsi que les mécanismes de socialisation de résultats.
- Les évaluations de projets d'initiatives d'autres acteurs, par l'intermédiaire d'appels à la concurrence compétitive ou de subventions nominatives.
- Les évaluations de projets sur initiative directe, développés par la Mairie avec les villes prioritaires, dans le cadre d'actions de coopération technique.
- L'évaluation finale du présent PD, qui devra être impulsée un an avant son terme et qui permettra de prendre des décisions de manière éclairée et rationnelle afin de définir l'exercice stratégique de planification qui le suivra.

Pour contribuer à la construction et à l'alimentation de ce cycle de planification, un **comité de suivi et d'évaluation** sera créé au sein du Conseil municipal de Coopération internationale, qui se réunira au moins une fois par an, au premier trimestre, avec deux objectifs : (1) réfléchir aux résultats des actions menées à terme pendant l'exercice antérieur et (2) connaître la programmation de l'exercice en cours.

A1 Annexe 1

Tableau de corrélation avec les ODD

L'Agenda 2030 des Nations unies contient dix-sept objectifs, déployés en 169 cibles qui concrétisent ce que l'on souhaite obtenir. Le tableau suivant met en relation les objectifs du Plan de justice globale avec les ODD et, dans chaque cas, la ou les cible(s) les plus proches de chaque ODD. Le sens de cet exercice réside dans une des cibles transversales les plus importantes de l'Agenda 2030 : « 17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable ». Le tableau permet d'observer que le degré de cohérence d'objectifs entre le PDCJG et l'Agenda 2030, pour les grands enjeux de la justice sociale, environnementale, économique, de genre, etc., est plutôt élevé, malgré les différences au niveau de la couverture des sujets et du langage employé. Il semble possible d'affirmer que les politiques de coopération pour la justice globale encouragent le modèle de développement durable promu par les Nations unies, et vice-versa. Toutefois, il existe aussi des objectifs où la corrélation est plutôt faible ou difficile à établir, car les ODD ne défendent pas explicitement des objectifs aussi évidents pour la justice globale que les droits de l'homme, la démocratie, l'interculturalité, la diversité d'identité et d'orientation sexuelle ou les droits des animaux. En ce sens, le tableau peut aussi être vu comme un outil utile au débat, critique et éclairé, entre les deux perspectives.

1. JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

1.1. Améliorer le métabolisme urbain (qualité environnementale urbaine, politiques et gestion publique, santé publique, mobilité, gestion de l'eau et de l'énergie).



6.a. Développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.



7.3. Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.



9.a. Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique.



11.2. Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

1.2. Contribuer à l'augmentation de la résilience urbaine et à l'adaptation au changement climatique.



11.b. Accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes.



13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.b. Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

1.3. Réduire l’empreinte écologique (empreinte carbone, modèles de consommation, perte de biodiversité, gestion des approvisionnements et des déchets, grandes infrastructures).



11.6. Réduire l’impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l’air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.



12.2. Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.4. Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l’air, l’eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l’environnement.

12.5. Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s’orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.



13.a. Mettre en œuvre l’engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d’atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.



14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.



15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

15.a. Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR

2023-2026

ODD

1.4. Encourager la souveraineté énergétique des peuples.



7.a. Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

7.b. Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les pays.

1.5. Encourager la souveraineté alimentaire des peuples.



2.a. Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement [...] afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement.

1.6. Encourager la santé mondiale.



3.b. Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet.

3.d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

1.7. Encourager les droits de la nature et des autres espèces.



14.2. Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.5. Préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.



15.c. Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

2. JUSTICE ÉCONOMIQUE

2.1. Encourager l'éradication de la pauvreté et des inégalités économiques, tout particulièrement envers les femmes, et créer des chaînes de valeur dans les communautés appauvries.



1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.



5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.



8.a. Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés [...].



9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

9.b. Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR 2023-2026 ODD

2. JUSTICE ÉCONOMIQUE



10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

2.2. Encourager l'économie sociale, solidaire et responsable.



8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

2. JUSTICE ÉCONOMIQUE

2.3. Encourager une transition juste vers l'économie écologique, fondée sur le fait d'assumer les limites de la planète, sur le respect de la nature, la santé mondiale et la transformation écologique des chaînes de production, et sans l'approche extractiviste qui repose sur la spoliation des ressources naturelles.



8.4. Améliorer progressivement l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.



12.c. Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.



17.7. Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

2. JUSTICE ÉCONOMIQUE

2.4. Encourager l'économie des soins, l'économie féministe et la réorganisation du temps et du travail.



5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

2.5. Encourager le travail digne et la protection des DH au travail.



8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

2.6. Améliorer la transparence, la redevabilité et l'engagement social des entreprises concernant des pratiques productives, commerciales et financières injustes et malhonnêtes susceptibles d'avoir un impact négatif en matière de DH, d'évasion fiscale et de dette illégitime.



12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.



16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

2. JUSTICE ÉCONOMIQUE

2.7. Impulser l'achat public responsable dans les administrations publiques.



12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

2.8. Encourager la consommation responsable.



12.1. Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables [...].

12.3. Réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

3. JUSTICE DE GENRE

3.1. Encourager la transversalisation de l'égalité des sexes.



5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.c. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

3. JUSTICE DE GENRE

3.2. Contribuer au pouvoir social, politique et économique des femmes et à leur auto-organisation.



5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

3.3. Encourager la lutte contre les violences machistes.



5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

5.3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

3.4. Encourager la garantie des droits des femmes et des filles : l'accès au logement, la participation, l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, etc.



3.7. Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.



4.5. Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation [...] à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.



5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

OBJECTIFS DE JUSTICE GLOBALE

ODD

3. JUSTICE DE GENRE

3.5. Encourager un modèle de société/citoyenneté, fondé sur la coresponsabilité.



5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

3.6. Encourager la défense de la diversité sexuelle et de genre et les droits du collectif LGBTI.



10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

3. JUSTICE DE GENRE

3.7. Encourager le regard intersectionnel de la perspective de l'égalité de genre.



10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

4. JUSTICE SOCIALE

4.1. Encourager la gouvernance démocratique et le développement institutionnel des municipalités.



16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.



17.1. Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

17.9. Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

17.18. Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement [...] l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

4. JUSTICE SOCIALE

4.2. Encourager le droit à la ville.



11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

4.3. Encourager la souveraineté numérique et technologique sans inégalités.



5.b. Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.



9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable.



17.8. Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.

4. JUSTICE SOCIALE

4.4. Contribuer à garantir la protection des droits des enfants.



16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

4.5. Contribuer à garantir la protection et l'accueil des personnes migrantes ou en situation de vulnérabilité spéciale.



1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale.

1.5. Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.



8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.



10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

10.7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

4. JUSTICE SOCIALE

4.6. Protéger et soutenir les défenseurs des DH et les victimes.



16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

4.7. Encourager les villes sans violence, tout particulièrement sans violence machiste.



5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.



16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

4.8. Encourager la paix, les sociétés pacifiques et la résolution non violente des conflits.



16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

4. JUSTICE SOCIALE

4.9. Contribuer à encourager la décolonisation et la mémoire historique et revendiquer la diversité culturelle comme une richesse.



11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.



17.6. Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

4.10. Favoriser des citoyens critiques, respectueux, actifs et sensibilisés à la défense des droits de l'homme, qui encouragent l'antiracisme et une approche intersectionnelle.



4.7. Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

A2 Annexe 2

Recommandations dérivées de l'évaluation du PDCJGB 2018-2021

Synthèse avec les observations les plus importantes du rapport d'évaluation du PDCJMB 2018-2021 élaboré par ICG et disponible sur le site : https://ajuntament.barcelona.cat/relacionsinternacionalsicooperacio/sites/default/files/informe_avaluacio_pladtor_coop_2018-21_def.pdf

DU POINT DE VUE CONCEPTUEL

- Poursuivre la consolidation du modèle de la justice globale, car il s'agit d'un concept en construction et fondé sur des transitions qui vont au-delà de la portée temporaire d'un PD.
- Renforcer la cohérence interne du « modèle logique » de la justice globale :
 - ✓ en introduisant des liens entre ses éléments, particulièrement entre les cibles et les objectifs stratégiques ;
 - ✓ en définissant clairement la concrétisation des transitions à chaque niveau de programmation ;
 - ✓ en réfléchissant à la composition, la portée et les fonctions des cibles de la justice globale ;
 - ✓ en vérifiant les incohérences d'un modèle qui va « au-delà de la division traditionnelle entre coopération, action humanitaire et éducation », mais qui dans la pratique, continue à travailler suivant cette division ; et
 - ✓ en simplifiant le cadre stratégique par l'adaptation de la portée des objectifs et des actions à la période d'application du PD.

- Définir la position de la justice de genre dans l'ensemble du concept de justice globale, avec des références intersectionnelles plus précises et un rôle plus clair dans les transitions.
- Définir le lien, théorique / conceptuel et pratique, de la justice globale avec l'Agenda 2030 pour faciliter la cohérence de politiques.

DU POINT DE VUE STRATÉGIQUE

- Définir une stratégie pour consolider le concept de justice globale parmi les acteurs.
- Introduire une approche sélective pour donner la priorité aux collaborations et aux interventions les plus cohérentes avec le modèle de la justice globale.
- Maintenir l'engagement budgétaire de 0,7 % et la répartition équilibrée des ressources budgétaires entre les modalités d'action.
- Renforcer les alliances stratégiques avec des acteurs de coopération locaux et avec de nouveaux acteurs qui disposent de connaissances et de capacités complémentaires.
- Maintenir une vision de développement de la participation de la totalité des acteurs de la coopération barcelonaise grâce aux espaces déjà établis et en impulsant de nouveaux.
- Développer une stratégie spécifique sur la justice de genre pour l'intégrer adéquatement et en garantir la concrétisation stratégique, opérationnelle et instrumentale.
- Continuer à impulser la coopération à l'initiative d'autres acteurs :
 - ✓ en évaluant la réduction / concentration des modalités de l'appel à initiative ordinaire ;
 - ✓ en donnant la priorité aux interventions ayant une approche municipale, urbain et élargie ;
 - ✓ en faisant le choix d'interventions suivant la logique de programmes / conventions pluriannuels ;
 - ✓ en évaluant le degré de déploiement de l'utilisation de la TdC pour les projets d'ÉpJM ; et
 - ✓ en améliorant la définition et la gestion de la réponse aux urgences.
- Continuer à impulser la coopération sur initiative directe :
 - ✓ en vérifiant la conceptualisation municipaliste de la « coopération de ville à ville » ;
 - ✓ en élaborant un recensement des interventions effectuées par les départements de la mairie.

A3 Annexe 3

Recommandations dérivées de l'évaluation de l'impact de la justice de genre 2018-2021

Synthèse des recommandations les plus importantes du rapport d'évaluation de l'impact des interventions financées par la Direction de la Justice globale et de la Coopération internationale en matière de promotion de l'égalité des sexes 2018-2021, élaboré par ICG et disponible sur le site : https://ajuntament.barcelona.cat/relacionsinternacionalsicooperacio/sites/default/files/avaluacio_justicia_genere_djgci.pdf.

DIMENSION	RECOMMANDATIONS
CONCEPTION ET CONCEPTUALISATION DE LA JUSTICE DE GENRE	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir la justice de genre dans le noyau principal de la politique de coopération internationale pour la justice globale.• Développer de manière cohérente et intégrée dans le nouveau PD une double stratégie de la justice de genre :<ul style="list-style-type: none">- spécifique, qui aborde les aspects importants, et- transversale, qui permette d'aborder la justice de genre aux niveaux stratégiques et opérationnels du PD.• Faciliter un rapprochement plus compréhensif de la cible de la justice de genre sur le plan conceptuel — stratégie — et pratique — guide ou méthodologie.• Analyser avec une perspective d'égalité de genre les écosystèmes où sont contextualisées les actions de la coopération internationale pour la justice globale, et donner de la visibilité aux conditions et à la position des femmes, au moins à l'échelle régionale.

DIMENSION	RECOMMANDATIONS
STRUCTURE (RATIONALITÉ)	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les capacités en matière de justice de genre de l'équipe de la DJGCI. ● Élaborer des indications qui développent les effets attendus en lien avec la justice de genre sur des modalités et instruments (par exemple, dans les règlements, le guide de formulation ou les formulaires). ● Évaluer la pertinence d'incorporer des mesures d'action positive dans les modalités B et C. ● Réorienter le marqueur de genre : <ul style="list-style-type: none"> - en répondant au cadre stratégique du nouveau PD, et - en traitant les particularités de chaque modalité. ● Adapter les formulaires de demande pour qu'il y ait une corrélation correcte entre leurs contenus et les critères d'évaluation établis dans le marqueur de genre. ● Homogénéiser les instruments de planification et de suivi, les aligner sur le schéma logique établi dans le PDCJMB et y introduire des outils précis pour la justice de genre.
RÉSULTATS (EFFICACITÉ)	<ul style="list-style-type: none"> ● Inclure, de manière intégrée à chaque cible et objectif du PD, des mandats clairs en lien avec la justice de genre qui mettent en évidence les effets que l'on compte obtenir pour chacun. ● Maintenir la justice de genre comme un domaine spécifique et le doter d'une capacité plus grande pour favoriser des processus d'autonomisation et des actions spécifiques d'institutionnalisation. ● Établir un cadre stratégique d'action pour la coopération ville à ville qui donne la priorité à des actions entre départements homologues, dans ce cas, des mécanismes d'égalité municipale.
COHÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> ● Établir un cadre de politiques de référence en matière de justice de genre qui, à partir des relations et de la critique, identifie des liens et des corrélations qui facilitent la cohérence de politiques. ● Renforcer les mécanismes de coordination interne de la Mairie visant à systématiser les espaces et les réseaux (clés pour la coopération technique) essentiels au développement de la justice de genre.
PROCESSUS (COORDINATION, LEADERSHIP ET IMPLICATION INSTITUTIONNELLE)	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les alliances avec les acteurs de la coopération (ONGD des pays du Nord et du Sud) qui ont déjà de l'expérience dans l'approche de la justice de genre dans le domaine de la coopération. ● Favoriser et approfondir la spécialisation des réseaux municipaux qui traitent la justice de genre de manière solvable, notamment en relation avec la coopération technique. ● Créer un type d'espace qui aborde spécifiquement la transversalisation de genre, comme l'établit le PD, et qui réponde au leadership de la DJGCI.

**Plan directeur de
coopération
pour la justice globale
de Barcelone
2023-2026**

**Plan
Mars 2023**

**Direction des services de
la Justice globale et de la
Coopération internationale**